

Charles Côté (1991)

DÉSINTÉGRATION DES RÉGIONS

LE SOUS-DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC

(Deuxième partie : pp. 061 à 164 du livre original)

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi avec l'autorisation de l'éditeur, Les Éditions JCL inc. à partir de :

Charles Côté (1991)

Désintégration des régions Le sous-développement durable au Québec

Une édition électronique réalisée à partir du livre de Charles Côté (1991), Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec. Chicoutimi : Les Éditions JCL, 1991, 262 pages.

(Deuxième partie : pp. 061 à 164 du livre original)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 14 janvier 2002 à Chicoutimi, Québec.





<http://www.jcl.qc.ca/welcome.html>

Nous sommes infiniment reconnaissant à M. Jean-Claude Larouche, président, Les Éditions JCL, de nous donner son autorisation de rendre disponible sur Internet, en format numérique, à l'intérieur de la bibliothèque virtuelle **Les Classiques des sciences sociales**, cette importante étude critique de M. Charles Côté, sociologue, sur le processus de désintégration des régions et du Québec, **Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec** (1991).

Ce processus de désintégration résulte des choix politiques qui ont été faits au début des années '60, années connues comme celles de la Révolution tranquille du Québec. Tous les partis politiques qui ont assuré la gestion de l'État depuis 1960, qu'il s'agisse de l'Union nationale, du Parti libéral du Québec ou du Parti Québécois, ont objectivement assumé ces choix de développement ou, pour reprendre les propos de Charles, le sous-développement des régions et du Québec.

La perspective d'analyse de M. Charles Côté est toujours pertinente, une décennie plus tard. Les fusions municipales forcées décrétées par le gouvernement du Parti québécois à l'automne 2001 cadrent parfaitement bien avec les choix politiques de sous-développement centré sur la région métropolitain de Montréal au début des années '60.

Près de 10 ans après le diagnostic posé dans ce livre, Charles pose un constat sévère qu'il publie dans **Radiographie d'une mort fine. Dimension sociale de la maladie au Québec** (2000). Grâce à la générosité de M. Jean-Claude Larouche, président de Les Éditions JCL, nous rendons également disponibles en format numérique les fichiers de ce deuxième livre. Enfin, celui-ci sera suivi, en 2002, d'un cri d'alarme intitulé **Le Pays trahi** publié par la Société du 14 Juillet.

Table des matières

Note de l'éditeur (Éditions JCL inc.)

Avant-propos

Introduction

première partie :

Le développement économique régional au Québec: Les effets inattendus d'un abus de langage.

1. Les perceptions régionales à propos du développement économique
 - 1.1 le point de vue des optimistes sur le sujet
 - 1.2 le point de vue des pessimistes sur le sujet
 - 1.2.1 une autre façon de voir les mêmes choses
 - 1.2.2 la progression des inégalités de croissance économique entre les régions du Québec....
 - 1.2.3 la persistance chronologique des inégalités interrégionales depuis 1971
 - 1.3 bilan de 20 ans de croissance et de sous-développement économique régional au Québec
2. La désintégration démographique des régions: un effet du sous-développement économique régional
 - 2.1 un peu de lyrisme
 - 2.2 le développement démographique régional du Québec en lien avec le développement économique
 - 2.3 la différence entre la croissance et le développement
 - 2.4 corollaires et explications sommaires
 - 2.5 des explications superficielles aux hypothèses explicatives
 - 2.6 trop d'emplois dans certaines régions comparativement à d'autres: le cas de Montréal
 - 2.7 la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à la croisée des chemins
 - 2.8 conclusion
3. Le discours sur la désintégration des populations: un silence déguisé
 - 3.1 l'alerte a déjà été donnée
 - 3.2 condamnations à mort explicites
 - 3.3 conclusion

Deuxième partie :

Le processus de la désintégration ou « c'est quoi le problème ? »

4. Des considérations préalables: quatre ingrédients pour comprendre

- 4.1 trois phases d'une même tendance à l'urbanisation de la population du Québec
- 4.2 la perception partielle des gens d'affaires au sujet du développement économique régional
- 4.3 la double nature de la contribution régionale à la croissance économique des autres régions: en taxes et impôts et en payeurs de taxes et d'impôts.
- 4.4 la dissymétrie des flux démographiques entre les niveaux national, régional et local

5. L'objet de la démonstration

- 5.1 généralités
- 5.2 deux confusions à dissiper concernant le système de santé comme cause du processus de la désintégration
 - 5.2.1 la confusion entre le rôle de l'état et le rôle de dispensation de services
 - 5.2.2 la confusion entre le système de santé et un système de soins

6. Le processus de dislocation des municipalités

- 6.1 l'exemple des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 6.2 une étrange coïncidence entre la configuration géographique des inégalités économiques, leur progression et la localisation des ressources de santé et de services sociaux dans l'espace
- 6.3 le problème de la poule et de l'œuf
- 6.4 la coïncidence entre les faits vérifiables et la théorie de la croissance et du développement
- 6.5 l'apparente contradiction entre la théorie économique et l'évolution démographique de la population de la M.R.C.
- 6.6 cinq hypothèses à vérifier concernant les facteurs explicatifs de la contradiction
 - 6.6.1 énoncé des hypothèses
 - 6.6.2 vérification des cinq hypothèses
 - 6.6.3 l'enclenchement des autres causes de la désintégration
- 6.7 conclusion

7. Généralisation de l'exemple de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

- 7.1 comment rater un projet
 - 7.2 l'ampleur des disparités intra et interrégionales de ressources de santé et de services sociaux au Québec
 - 7.3 généralisation du rapport entre les inégalités de ressources de santé à l'échelle des municipalités et les inégalités économiques
 - 7.4 premières grandes conclusions
8. [La croissance de Montréal et du sous-développement au Québec](#): une généralisation de la situation de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
- 8.1 en fendant les cheveux en deux plutôt qu'en quatre
 - 8.2 sur la piste du cheval de Troie
 - 8.3 de cadeau de grec en cadeaux de grecs
 - 8.4 solution radicale au problème de la désintégration des régions périphériques
 - 8.5 tableau synoptique du processus de la désintégration

Troisième partie : « c'est qui le problème ? »

9. Des opinions jusqu'aux gestes
- 9.1 le cadre théorique
 - 9.2 jugements de pairs et de paires
 - 9.2.1 jugements d'experts
 - 9.2.2 jugements d'experts pairs
 - 9.2.3 jugements d'un ex-père
 - 9.2.4 le corps du délit
 - 9.3 l'hydre à sept têtes, ou la vraie nature de la « bête »
 - 9.3.1 description anatomique: les quatre premières têtes
 - 9.3.2 un acte génocide, ou les méfaits des têtes cinq et six
 - 9.3.3 la tête numéro sept ou le fantôme de quasimodo
 - 9.3.4 la vraie nature de la bête
 - 9.4 conclusion

Quatrième partie : Des solutions, des options et des choix

10. Des solutions, des options et des choix
- 10.1 les candidats naturels pour faire des choix de société
 - 10.2 quatre options de société
 - 10.2.1 l'option « un Québec dans un autre »
 - 10.2.2 l'option « deux Québec dans un »
 - 10.2.3 l'option « un Québec dans un »
 - 10.2.4 l'option « deux Québec dans deux »
 - 10.3 solution du problème en simulation

Cinquième partie : La révision du rôle de l'état

Conclusion

notes bibliographiques

annexe

liste des tableaux, graphiques, cartes et schémas

LISTE DES TABLEAUX

- TABLEAU 1: Évolution du « rapport emploi-population » dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (1-A) et au Québec (1-B), entre 1984 et 1987
- TABLEAU 1 -A: Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)
- TABLEAU 1-B: Le Québec
- TABLEAU 2: Évolution du « rapport emploi-population » au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Québec, entre 1971 et 1981
- TABLEAU 3: Évolution du « rapport emploi-population » (en %) par région du Québec, entre 1971 et 1988
- TABLEAU 4: Évolution du « rapport emploi-population » et du taux d'inoccupation en % dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, entre 1971 et 1988
- TABLEAU 5: Progression des inégalités de croissance économique entre 1971 et 1988. Variation de l'écart entre la région ayant le « rapport emploi-population » (REP) le plus élevé et celle identifiée dans le tableau
- TABLEAU 6: Classification des régions d'après leur rang selon le « rapport emploi-population » ou d'après le taux d'inoccupation correspondant, de 1971 à 1988
- TABLEAU 7: Matrice de corrélation par rang des « rapport emploi-population » par région, entre 1971 et 1988
- TABLEAU 8: Évolution par région sociosanitaire entre 1971 et 1986, des effectifs démographiques de la cohorte de population en âge de se reproduire (entre 20 et 34 ans) en 1986
- TABLEAU 9: Classification des régions selon le taux d'accroissement entre 1971 et 1986, de la cohorte des 20-34 ans en 1986
- TABLEAU 10: Évolution des cohortes d'âge de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 1971 à 1986
- TABLEAU 11: Évolution des cohortes d'âge de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 1951 à 1966
- [TABLEAU 12](#): Taux de variation (%) des cohortes d'âge quinquennales, entre 1971 et 1986, dans les territoires de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, choisis selon leur niveau d'emboîtement (à territoire constant de 1986)
- [TABLEAU 13](#): Évolution de l'emploi et du « rapport emploi-population » dans les 16 municipalités habitées de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est entre 1971 et 1986 (à l'exclusion de la base militaire du Mont-Apica)

- [TABLEAU 14](#): Rang des 16 municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population »
- [TABLEAU 15](#): Distribution des effectifs démographiques par groupes d'âge quinquennaux dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, entre 1971 et 1986
- [TABLEAU 16](#): Taux d'accroissement des cohortes d'âge (en %) entre 1971 et 1986, dans quatre groupements de municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est (année de référence 1971)
- [TABLEAU 17](#): Comparaison entre le rapport de masculinité de la population âgée de 15 ans et plus résidant dans le secteur nord de la M.R.C. et celui de la ville d'Alma en 1986 (selon le recensement)
- [TABLEAU 18](#): Distribution géographique en 1982-83, des dépenses du réseau des Affaires sociales, imputables à la localisation des établissements dans les municipalités des districts de C.L.S.C. de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- [TABLEAU 19](#): Distribution géographique en 1982-83, des dépenses du réseau des Affaires sociales, imputables à la localisation des établissements dans les municipalités et paroisses subdivisant les régions du Québec
- [TABLEAU 20](#): Relation entre les inégalités de répartition géographique des ressources du réseau des Affaires sociales et le « rapport emploi-population », dans les M.R.C. du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, selon deux niveaux géographiques emboîtés, 1982-83
- [TABLEAU 21](#): Relation entre les inégalités de répartition géographique des ressources du réseau des Affaires sociales et le revenu moyen par habitant, dans les municipalités qui subdivisent les M.R.C. de la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie en 1981
- [TABLEAU 22](#): Comparaison des écarts relatifs entre le volume des dépenses d'établissement de santé et de services sociaux et le volume de population par district de C.L.S.C.
- [TABLEAU 23](#): Évolution des cohortes d'âges de 1971 à 1986 dans la M.R.C. de l'Assomption (Région Laurentides-Lanaudière)
- TABLEAU 24: Distribution du taux de mortalité par âge et par sexe dans les zones de district de C.L.S.C. de la région Bas-St-Laurent -Gaspésie, entre 1975 et 1981
- TABLEAU 25: Taux de suicide par million d'habitants dans divers pays d'Europe
- TABLEAU 26: Distribution par sexe du taux de suicide par 100 000 habitants au Québec, entre 1975 et 1987
- TABLEAU 27: Extrait d'un tableau portant sur l'évolution du taux de suicide pour 100 000 habitants entre 1975 et 1987 au Québec (sexes réunis)
- TABLEAU 28: Nombre de suicides par année dans la région 02 et ses divisions de recensement

LISTE DES GRAPHIQUES

- GRAPHIQUE 1: Évolution de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean par groupes d'âge quinquennaux entre 1971 et 1986 (à territoire constant de 1986)
- GRAPHIQUE 2: Comparaison des profils d'évolution démographique des populations du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue, de 1971 à 1986
- GRAPHIQUE 2-A: Distribution par groupes d'âge des effectifs de population dans deux régions sociosanitaires, en 1971
- GRAPHIQUE 2-B: Distribution par groupes d'âge des effectifs de population dans deux régions sociosanitaires en 1986
- GRAPHIQUE 3: Profil d'accroissement des cohortes d'âge à deux périodes consécutives dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- [GRAPHIQUE 4:](#) Multiplicateurs et démultiplicateurs du nombre d'emplois
- [GRAPHIQUE 5:](#) Évolution de la population totale de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est par groupes d'âge quinquennaux entre 1971 et 1986
- [GRAPHIQUE 6:](#) Relation entre le taux d'inoccupation et le revenu familial moyen des populations du Québec regroupées par M.R.C., 1981
- [GRAPHIQUE 7:](#) Relation entre le taux d'inoccupation et le pourcentage du revenu familial provenant de sources publiques dans les populations du Québec regroupées par M.R.C., 1981
- [GRAPHIQUE 8:](#) Évolution de la population de la M.R.C. l'Assomption (région Laurentides-Lanaudière) par groupes d'âge quinquennaux entre 1971 et 1986 (à territoire constant de 1986)
- GRAPHIQUE 9: Taux brut de mortalité par suicide (pour 100 000 habitants) depuis 1965 dans quelques pays occidentaux et au Québec
- GRAPHIQUE 10: Taux brut de mortalité par suicide (pour 100 000 habitants) dans quelques provinces canadiennes et au Canada, de 1926 à 1979
- GRAPHIQUE 11-A: Taux de suicide pour 1000 000 habitants de sexe masculin, selon l'âge, Québec 1931-1976
- GRAPHIQUE 11-B: Taux de suicide pour 100 000 habitants de sexe féminin, selon l'âge, Québec 1931-1976

LISTE DES CARTES

- [CARTE 1-A](#): Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population », 1971
- [CARTE 1-B](#): Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population », 1976
- [CARTE 1-C](#): Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population », 1981
- [CARTE 1-D](#): Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le « rapport emploi-population », 1986
- [CARTE 2](#): Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon la vitesse d'accroissement du « rapport emploi-population », entre 1971 et 1986
- [CARTE 3](#): Répartition géographique des ressources de santé et de services sociaux dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, en 1989
- [CARTE 4-A](#): Municipalités en diminution démographique entre 1971 et 1981 dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
- [CARTE 4-B](#): Municipalités en diminution démographique entre 1981 et 1986 dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
- [CARTE 5](#): Distribution géographique des districts de C.L.S.C. de la région du Montréal métropolitain selon le taux d'inoccupation de 1981 (3 tersiles de 13 districts chacun)
- [CARTE 6](#): Distribution géographique des districts de C.L.S.C. de la région du Montréal métropolitain selon le taux de variation démographique entre 1971 et 1981 (3 tersiles de 13 districts chacun)
- [CARTE 7](#): Dépenses des établissements du réseau des Affaires sociales rapportées au nombre de résidents des districts de C.L.S.C. subdivisant la région 06A en 1982-83
- [CARTE 8](#): Partie du territoire de la région 06A, où les dépenses d'établissements totalisaient en 1982-1983 le quart des dépenses d'établissements du réseau des Affaires sociales réalisées au Québec
- [CARTE 9](#): Disparités sociales d'espérance de vie par quartier, Montréal, 1976

LISTE DES SCHÉMAS

- [SCHÉMA 1](#): Diagramme de l'érosion des épargnes à consommer et à investir
- [SCHÉMA 2](#): Les relations entre les objectifs et les moyens d'un système de soins et d'un système de santé
- [SCHÉMA 3](#): Processus de la désintégration

[Retour à la table des matières](#)

deuxième partie

Le processus de la désintégration ou « C'est quoi le problème? »

[Retour à la table des matières](#)

— *Dis, papa, dis, papa, dis-moi comment on fait pour les fusées.*
— *C'est pas compliqué, j'veis tout t'expliquer:*
c'est le p'tit machin qui passe par ici et
qui fait tourner le p'tit zinzin; c'est le p'tit zinzin
qui repasse par là et qui vient toucher le p'tit machin.
— *Ah bon!*

Henri Dès, chanson pour les enfants.

4.

Des considérations préalables: quatre ingrédients pour comprendre

[Retour à la table des matières](#)

Cette deuxième partie traite du processus de la désintégration des municipalités rurales du Québec et des centres-villes en milieu urbain, ainsi que d'une cause unique susceptible d'expliquer ces deux phénomènes en progression depuis 1971. Or il est impossible de traiter adéquatement cette question sans remettre les choses dans leur véritable perspective, c'est-à-dire:

— Replacer les événements qui se sont produits depuis la révolution tranquille dans le cours plus général des tendances à l'urbanisation des populations au Québec;

— Préciser que la contribution des régions à la croissance des autres régions ne se calcule pas seulement en termes économiques, mais comporte un volet d'ordre démographique encore plus important;

— Préciser que la croissance économique des territoires est liée à l'action de ceux qui contribuent à faire fructifier leur capital en région, certes, mais aussi à l'action de

ceux qui utilisent le capital d'autrui pour le faire fructifier ailleurs que dans les endroits où il a été prélevé;

— Préciser que l'exode des populations régionales passe d'abord par l'exode des populations hors des municipalités et des M.R.C. qui subdivisent les régions.

4.1 Trois phases d'une même tendance à l'urbanisation de la population du Québec

Parler de la tendance à l'urbanisation des populations est devenu un lieu commun au Québec, comme dans tous les pays du monde. D'ailleurs, cette tendance se manifestait déjà chez nous au milieu du siècle dernier [15] *. Mais depuis le début des années 1950, elle a pris chez nous une forme particulière qui se vérifie cependant un peu partout en Amérique du Nord. Depuis cette époque, l'exode des populations hors des centres-villes consacre une discontinuité de plus en plus profonde entre les lieux de travail et les lieux de résidence de ceux qui habitent « en ville », pendant que l'exode rural vers les villes se poursuit, de façon ininterrompue. Certes, la raison de cette sous-tendance est facile à imaginer: elle coïncide avec une saturation de l'espace occupé dans les centres-villes. Mais on doit s'interroger, par ailleurs, sur les raisons de cette saturation, compte tenu de l'importance qu'elle a prise au Québec depuis lors. Parmi ces raisons, on retrouve la restabilisation des populations déplacées de leur milieu d'origine par la guerre de 1939-1945. Cet effort de stabilisation consista à créer des emplois, en particulier dans le secteur des services, pour relocaliser en zone urbaine les démobilisés et ceux qui furent déplacés par la guerre dans des milieux qui, pour un grand nombre, ne correspondaient plus à leur milieu d'origine. Le ministère des Vétérans (fédéral) assumait ce rôle de «réinsertion sociale» avant l'heure. Cette forme antédiluvienne de l'intervention de l'État dans la croissance économique des villes et régions eut pour effet d'accélérer le mouvement d'urbanisation, par le biais d'une création d'emplois dans les villes directement grâce à l'intervention de l'État; ce qui contribua à faire «éclater» les centres-villes vers les zones de banlieue et à accélérer l'exode des populations hors des régions dites «rurales». Cet éclatement commença à faire sentir ses effets dans des villes comme Québec, à partir des débuts des années 1950, évoluant de concert avec la croissance accélérée de villes comme celle de Sainte-Foy, situées en banlieue de Québec. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, on constatera à l'aide des données du tableau de cohortes, le tableau 11, que les effets de l'exode commencèrent à se faire sentir chez les jeunes entre 1956 et 1961.

Mais dès le milieu des années 1960, le mouvement avait pris de telles proportions que des mesures furent arrêtées pour stabiliser les populations régionales: l'expé-

* [15] Stone L.O., *L'expansion urbaine au Canada*, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, 1967, cité dans le rapport de la Commission Castonguay Nepveu, Gouvernement du Québec, 1971, Le développement, vol. III, tome 1, p. 59.

rience du B.A.E.Q. dans la région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie (1963-66) témoigne de cette intention, alors que la citation du chapitre précédent, extraite du document de l'O.P.D.Q., montre de façon éloquent que cette intention ne se dément pas encore, même en 1988. Les grandes réformes qu'a connues le Québec, à partir du milieu des années 1960, concernant le rôle de l'État comme agent de développement économique, s'inscrivent dans cette continuité.

À la lumière des faits qui précèdent, la question qui se pose aujourd'hui est la suivante: ne devrait-on pas attribuer aux moyens que l'État a mis en place au cours de la révolution tranquille (1965-1970) jusqu'à aujourd'hui, la responsabilité de l'échec évident dans l'atteinte de l'objectif visant à stabiliser les populations sur le territoire, plutôt que de blâmer la pertinence même des objectifs qu'on affichait à cette époque.

Ainsi, le sous-développement économique chronique des régions et la poursuite du mouvement de déstabilisation démographique des populations régionales constitueraient, dans cette perspective, les deux mesures complémentaires de cet échec, faute d'avoir employé les moyens adéquats, plutôt que faute d'avoir identifié les bons objectifs à poursuivre.

4.2 La perception partielle des gens d'affaires au sujet du développement économique régional

Les gens d'affaires sont sans doute les mieux placés pour savoir comment on produit la croissance économique d'une région:

— On prend son épargne (ou celle des autres) et on l'investit dans des activités qui auront pour effet de créer plus d'emplois, donc plus de salaires, donc plus d'épargne à réinvestir: c'est la théorie de l'expansion économique [16] *;

— On favorise la diversification locale ou régionale des biens et services disponibles à la consommation: on accélère ainsi le roulement de la demande qui contribue à accroître l'offre, ce qui justifie d'investir encore davantage pour produire plus de biens et services;

— On concentre le plus possible les populations locales ou régionales dans l'espace, afin de réduire au maximum les distances physiques entre les secteurs d'extraction de matières premières, de transformation en produits finis, et le secteur

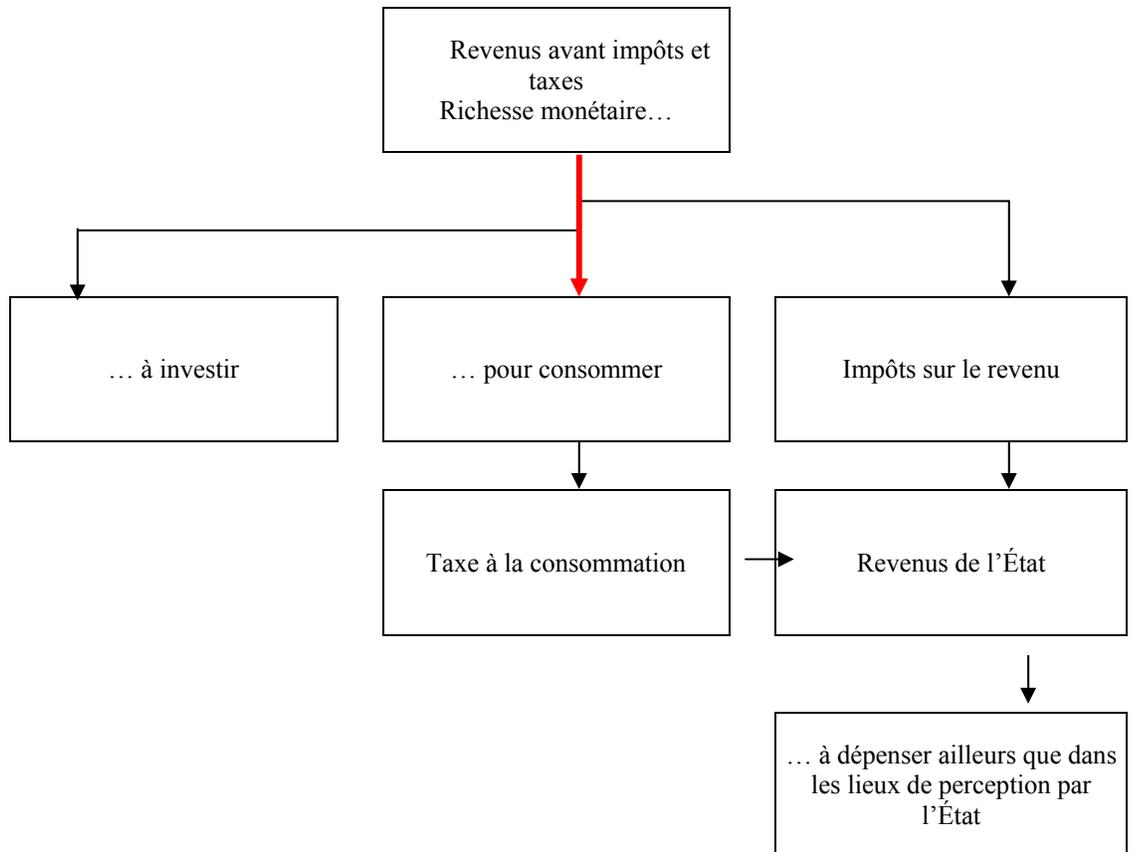
* [16] Voir entre autres, Tremblay Rodrigue, *L'économie introduction à l'analyse des problèmes économiques de toute société*, Holt, Reinhart et Winston, Montréal, 1971, pp. 615-621.

commercial. Ainsi, on réduit les coûts de production, tout en évitant que l'épargne ne « dorme sous les matelas », faute d'occasions d'être dépensée ou investie, contribuant ainsi à accélérer la vitesse de roulement de la monnaie par l'achat des biens et services ¹.

Par contre, les gens d'affaires, par leur fonction sociale qui est de créer de la richesse, n'ont pas nécessairement à se soucier du fait que l'épargne dont on dispose pour investir ou pour consommer dans une localité pour une année donnée, est amputée à la source sous forme de taxes et d'impôts provinciaux ou fédéraux, et ceci dans chacune des localités du Québec où il existe au moins un contribuable. La question qui se pose alors, dans ce contexte, est la suivante: les sommes prélevées au cours des ans à un endroit donné sont-elles retournées à l'endroit où elles ont été prélevées sous forme de dépense gouvernementale globale? Sinon, comment peut-on favoriser la croissance économique des territoires regroupant des populations qu'on ampute littéralement d'une partie de leur richesse monétaire, donc de leur capacité de consommer et d'investir, et ce, conformément aux trois énoncés qui précèdent?

¹ À souligner que cette brève description ne tient pas compte du mouvement géographique des capitaux privés par opposition à ceux du secteur public, les capitaux privés n'entrant pas dans les préoccupations de ce document.

SCHÉMA 1
Diagramme de l'érosion des épargnes à consommer et à investir



Comme corollaire, comment peut-on accepter que des collectivités financent de leurs deniers à la fois leur propre décroissance économique, et la croissance économique des autres collectivités ? Ce qui constitue, comme on l'a vu, l'« essence » d'un processus qui crée le sous-développement économique de certaines collectivités, et le sur-développement économique des autres.

Ainsi vue, la contribution des gens d'affaires à la croissance économique de leur localité, ne constitue pas un sujet qui s'aborde indépendamment du rôle de l'État, mais plutôt un sujet dont on ne peut traiter adéquatement qu'après avoir pris en considération l'action de l'État en cette matière.

4.3 La double nature de la contribution régionale à la croissance économique des autres régions: en taxes et impôts et en payeurs de taxes et d'impôts

En théorie, une des façons de concevoir et de mesurer le « manque à gagner » des régions, concernant la redistribution des masses fiscales entre les territoires, consisterait à comparer le volume de la contribution régionale payée en taxes ou en impôts, à la rétribution retirée sous forme de dépenses gouvernementales. Est-ce suffisant?

Évidemment, dans cette perspective, les régions les plus affectées par un rapport emploi-population faible (ou un taux d'inoccupation élevé) seront celles qui auront le moins contribué, tout en retirant le plus de supports directs redistribués par l'État aux individus dans le besoin, sous forme d'aide sociale, d'assurance-chômage, de pensions de vieillesse et autres.

Une première question qu'on peut poser à ce sujet est la suivante: La redistribution régionale ou locale, effectuée sous forme d'autorisations de dépenses à l'intention des établissements de santé, de services sociaux et d'éducation (sans oublier l'administration de l'État), compte-t-elle parmi les modes de redistribution des fonds publics entre les communautés locales et régionales? Pourtant, près de 60 % des dépenses du gouvernement québécois sont consacrées à financer des programmes dans ces trois secteurs d'activité gouvernementale. Par exemple, dans le domaine de la santé et des services sociaux seulement, les dépenses gouvernementales par habitant¹ s'élèvent à près de 1500\$ (10 milliards\$ pour 6,5 millions d'individus au Québec). Comment calculerait-on alors le manque à gagner d'une localité comptant 100 personnes, qui dans le contexte actuel ne disposerait pas de médecin ni d'établissement de santé sur son territoire? Calculerait-on un manque à gagner de 150 000 \$ ou ne préférerait-on pas «oublier» de calculer ce manque à gagner, tout simplement?

Une seconde question: dans le calcul de la contribution régionale, prend-t-on en considération le bilan migratoire des jeunes et moins jeunes hors des régions? Ici, la contribution régionale due à l'exode démographique vers d'autres régions ne se calcule pas en termes de déficit entre taxes et impôts payés comparativement aux

¹ Ces dépenses incluent celles des établissements de santé et de services sociaux, et celles de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les dépenses des établissements, pour l'année 1988-89, se chiffraient à 6,9 milliards \$.

dépenses gouvernementales, elle se calcule, et c'est encore pire, en termes de contribuables qui s'en vont ailleurs pour consommer, investir et payer leurs taxes et leurs impôts!

4.4 La dissymétrie des flux démographiques entre les niveaux national, régional et local

L'humoriste et écrivain Pierre Daninos aurait pu écrire que si l'on en croit le langage courant, les catastrophes sont « toujours grandes ou épouvantables », alors que les coïncidences sont « toujours incroyables » [17] *. De la même manière, lorsqu'on parle de développement ou de sous-développement, pourquoi celui-ci doit-il toujours être « régional ». Jamais « inter-département-de-santé-communautaire », « inter-M.R.C. », « inter-district-de-C.L.S.C. » ou « municipal »? Cette première limitation « langagière » a le même effet sur la pensée dans le domaine du développement que le fait de croire que l'univers est semblable à ce qu'on en perçoit avec ses yeux et ses oreilles. De même lorsqu'on parle de développement régional, pourquoi celui-ci doit-il toujours être « économique? » Jamais « démographique », de la « santé », de « l'éducation », etc.?

Cette seconde limitation a pour effet de nous faire croire que l'avenir d'une région ou d'une nation est garanti par des indices favorables de croissance économique, alors que ce sont les équilibres de croissance démographique qui, dans la réalité, assurent la pérennité des populations locales et régionales.

Ainsi, on ne semble pas s'être rendu compte que les indices de croissance économique afficheraient une situation tout aussi favorable dans le cas d'une nation ou d'une région dont le revenu collectif augmenterait plus rapidement que sa population, que dans celui d'une autre nation ou d'une autre région dont le revenu collectif diminuerait moins rapidement que sa population. Dans le cas d'une collectivité qui croît et dans le cas d'une collectivité qui se désintègre, les indices de croissance économique seraient favorables. Tout comme on observe une baisse du taux de chômage dans le cas où les chômeurs qui ne trouvent pas d'emploi en viennent à quitter la population active.

Or, que ce soit au point de vue économique ou démographique, l'ambiguïté de certains indicateurs calculés à l'échelle des régions comporte une dimension dont les implications sont considérables. À ce sujet, le tableau 12 révèle que la désintégration d'une région constitue dans la réalité la « pointe d'un iceberg », un faux problème: une apparence, le symptôme d'un problème réel à résoudre, soit la désintégration des localités (municipalités) qui la subdivisent.

* [17] Daninos Pierre, *Le Jacassin*, en vente dans toute les bonnes librairies

Pour illustrer cette affirmation, chacune des colonnes du tableau 12 mesure les taux d'accroissement des cohortes d'âge quinquennales entre 1971 et 1986, pour divers territoires emboîtés les uns dans les autres et appartenant à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. À titre d'exemple pris au hasard, la colonne D montre, dans divers types de territoires, les taux d'accroissement de la cohorte de ceux qui avaient entre 15 et 19 ans en 1971, et qui se situaient donc entre 30 et 34 ans, en 1986.

On trouve qu'au cours de cette période, la municipalité de Roberval a perdu 5 % de la population appartenant à cette cohorte (première ligne).

En comparaison, la M.R.C. Le Domaine du Roy, à laquelle appartient la municipalité de Roberval, a perdu 19,4 % de sa cohorte (deuxième ligne).

TABLEAU 12

Taux de variation (%) des cohortes d'âge quinquennales, entre 1971 et 1986, dans les territoires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, choisis selon leur niveau d'emboîtement (à territoire constant de 1986)											
Age en 1971	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54
Age en 1986	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Municipalité De Roberval	- 1,8	- 6,1	- 16,2	- 5,0	- 8,9	- 8,1	- 15,3	- 5,7	- 5,5	14,1	- 18,6
MRC Domaine-du-Roy	0,0	- 11,6	- 27,0	- 19,4	- 11,9	- 23,9	- 6,6	- 7,3	- 8,5	- 10,3	- 19,2
Sous-région Lac-Saint-Jean	- 8,0	- 17,8	- 29,3	- 24,6	- 13,2	- 8,7	- 13,1	- 11,8	- 11,5	- 13,7	- 21,7
Région Saguenay-Lac-Saint-Jean	- 5,6	- 16,6	- 27,2	- 22,1	- 12,5	- 6,7	- 10,8	- 12,0	- 13,3	- 15,9	- 22,6
Province de Québec	- 1,0	- 3,7	- 10,8	- 6,7	- 3,2	- 6,5	- 5,7	- 8,2	- 9,8	- 13,9	- 19,8

Source: Statistique Canada, recensements de 1971, 1976, 1981, 1986.

Références: Bureau de la statistique du Québec, extrait inédit des populations du recensement de 1986, par municipalités et groupes d'âge quinquennaux (Job 5718, BSQ T800\$).

Service des indicateurs sociaux (MSSS), données inédites extraites du système J36, janvier 1986 (J36 PL025).

Service des études opérationnelles (MSSS), «La population du Québec selon le recensement canadien de 1986, par groupe d'âge quinquennal et par sexe selon les territoires de CLSC, DSC et RSS, avril 1988 (données extraites du système J36).

CRSSS 02.

On doit nécessairement en déduire que la perte démographique enregistrée dans les 10 autres municipalités qui subdivisent la M.R.C., a été plus importante que la perte qu'a subie la M.R.C., et *a fortiori* la municipalité de Roberval.

À un niveau supérieur, on trouve que la sous-région du Lac-Saint-Jean, soit le territoire couvert par le DSC de l'Hôtel-Dieu de Roberval, a perdu 24,6 % de sa cohorte (ligne 3), comparativement à 19,4 % pour la M.R.C. Le Domaine du Roy. De la même manière que ci-haut, on doit nécessairement déduire que les pertes démographiques subies dans les trois autres M.R.C. et territoires conventionnés (pris globalement) qui subdivisent la sous-région ont été supérieures à celles de la M.R.C. Le Domaine du Roy et de la sous-région prise comme ensemble.

Mais à un niveau encore supérieur, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a perdu 22,1 % de la cohorte. On en déduit donc que la perte dans la sous-région du Lac-Saint-Jean a été supérieure à la perte dans la sous-région du Saguenay, et ainsi de suite.

La généralisation de cet exemple aux autres municipalités du Québec permet de déduire que la désintégration des régions est un phénomène qui commence à très petite échelle géographique; car dans le cas contraire, les taux d'exode de jeunes aux échelles géographiques inférieures devraient être égaux à ceux qui caractérisent les niveaux géographiques supérieurs, ce qui ne se vérifie pas dans les faits; et il en est de même pour toute autre caractéristique de population, incluant le rapport emploi-population.

La généralisation de cette illustration, vérifiée par ailleurs, comporte deux implications principales: en premier lieu, parmi les gens qui quittent leur municipalité d'origine, un certain nombre se relocalisent dans une autre municipalité située dans leur région d'appartenance, alors que les autres quittent simplement leur région d'appartenance¹. Or, c'est cette dernière tendance qui apparaît être à l'origine de la désintégration des régions, alors que par voie de conséquence, il faut stabiliser les jeunes dans leur municipalité d'origine pour avoir une chance de stabiliser les populations régionales. En d'autres termes, la désintégration démographique des régions n'est que la conséquence de la désintégration démographique des municipalités, ce qu'il faut corriger pour que les régions puissent conserver une chance de durer.

En second lieu, le motif profond de la désintégration des régions coïncide, dans une large mesure, avec les raisons qui incitent les jeunes à ne plus demeurer dans leur

¹ Ceci est une lapalissade: un terme que le *Petit Robert* définit ainsi: «Affirmation dont l'évidence toute formelle prête à rire».

communauté d'origine, – et ceci, indépendamment de leur appartenance régionale plutôt qu'avec les raisons qui les incitent à aller habiter à Montréal ou ailleurs ¹.

¹ Il apparaît logique, en effet, qu'avant de décider d'aller habiter ailleurs, on prenne d'abord la décision de ne plus demeurer là où l'on demeure (voir Edgard Hoover [18] *).

* [18] Hoover Edgar M., *An Introduction to, Regional Economics*, A. Knoph 1971, pp. 172-183.

5.

L'objet de la démonstration

[Retour à la table des matières](#)

5.1 Généralités

À l'évidence, comme on vient de le voir, tous les jeunes et moins jeunes qui quittent une région pour une autre doivent d'abord quitter une municipalité située à l'intérieur de leur région d'origine. Ainsi, parmi les jeunes qui quittent une municipalité pour une autre, un certain nombre iront habiter dans une municipalité située à l'intérieur de leur région d'origine, alors que les autres quitteront pour une municipalité située à l'extérieur de leur région, ce qui a pour conséquence d'enclencher la désintégration des régions. C'est donc parmi les causes qui expliquent la désintégration des municipalités du Québec qu'on doit rechercher les causes de la désintégration des régions.

Théoriquement, il existe un très grand nombre de facteurs pour expliquer la désintégration économique et démographique des municipalités. Parmi les plus universellement acceptés au Québec, on retrouve le dynamisme économique déficitaire de certaines municipalités, l'absence d'investissements privés, l'absence de services essentiels pour les populations résidentes, le vieillissement, etc. Mais de façon particulière au Québec, parmi toutes les causes imaginables, il en est une qui a la propriété d'enclencher toutes les autres, plus générales, auxquelles on réfère

volontiers pour expliquer la désintégration des communautés: les disparités dans la répartition géographique des établissements de santé et de services sociaux entre les municipalités. À qui sourcillerait de l'incongruité de cette affirmation, on peut répliquer que cette cause ne fait pas partie de celles que l'on retrouve dans les bouquins qui traitent de la théorie de la croissance et du développement économique, d'où son caractère plutôt inusité et particulier à notre situation.

D'un autre point de vue, au contraire, elle fait partie des causes très générales qui relèvent du rôle joué par l'État dans le développement économique des nations et, de façon particulière, de la manière que chaque État conçoit et opérationnalise la conception de son rôle à travers les lois et règlements administratifs par lesquels il intervient auprès de la population qui relève de sa juridiction.

En fait, cette cause de la désintégration des communautés est connue depuis fort longtemps, et a été dénoncée par tous ceux qui, sans succès, ont déjà tenté de sonner l'alerte depuis 1980. À un point tel, qu'il est permis aujourd'hui de s'interroger sur un aspect beaucoup plus fondamental de la problématique de la désintégration, qui ne questionne pas de façon immédiate la démonstration des mécanismes enclenchés par les disparités dans la répartition géographique des ressources de santé, mais qui questionne plutôt la réceptivité de ceux qui sont interpellés par l'existence de ce mécanisme, soit les citoyens autant que les décideurs.

Pour illustrer ceci, imaginez en effet que vous mettiez en doute les propos de ceux qui vous informent qu'une défectuosité dans l'installation électrique de votre demeure – que vous avez pourtant toutes les raisons de croire en bon état – y a allumé un incendie, et que pendant que durent les palabres visant à dissiper vos doutes sur l'exactitude des informations qui vous sont transmises, votre maison achève de se consumer. À quoi attribueriez-vous alors la cause de vos pertes? À la défectuosité électrique ou à votre scepticisme? Mais cette analogie reste encore insuffisante pour illustrer le fond de la problématique de la désintégration. En effet, si vous croyez qu'il n'existe qu'une seule cause pour expliquer tous les incendies domestiques, rappelons à titre d'exemple le rapport erroné entre la création d'emploi et les flux démographiques, alors vous avez toutes les chances de douter de la pertinence d'une cause qui, en apparence, sort de l'ordinaire, bien qu'elle puisse être à l'origine de votre perte.

C'est pourquoi avant de présenter les faits qui militent en faveur de cette explication du processus de la désintégration, il y a lieu de dissiper deux grandes ambiguïtés couramment véhiculées à propos de l'expression « système de santé au Québec ». Il s'agit en fait de présenter le contexte à l'intérieur duquel les démonstrations qui suivront doivent être comprises, et d'identifier ce qu'il ne faut pas comprendre de la démonstration qui sera faite.

La première ambiguïté porte sur la confusion entre le rôle de l'État et le rôle de ceux qui dispensent les soins aux personnes; deux rôles mutuellement exclusifs mais que l'expression « système de santé » – version québécoise – véhicule indistinctement.

La seconde ambiguïté, intimement liée à la première par ses conséquences, confond aussi deux ordres de réalité mutuellement exclusifs soit, « un système de santé » et « un système de soins ».

5.2 Deux confusions à dissiper concernant le système de santé comme cause du processus de la désintégration

5.2.1 *La confusion entre le rôle de l'État et le rôle de dispensation de services*

Il arrive très souvent que les mots que l'on utilise couramment pour parler de la réalité n'ont pas la clarté qu'on leur prête volontiers. Ainsi, certains mots dissocient des idées qui, dans l'ordre des faits, peuvent se révéler fondamentalement unies comme les symptômes, les indicateurs d'un même phénomène, alors qu'à l'inverse d'autres mots réunissent sous une même rubrique des ordres de phénomène qui, dans la réalité, se révèlent être fondamentalement dissociés. À ce sujet, on a vu, dans les parties précédentes, l'exemple du concept de « développement », un mot couramment employé à toutes les sauces, incluant dans le sens de « croissance ». On a vu aussi comment une confusion entre ces deux concepts pouvait engendrer une « erreur » explicative suffisamment importante pour compromettre la viabilité de régions entières, en masquant la nature des gestes à poser pour corriger les problèmes.

Or, lorsqu'on parle du système de santé au Québec, la même confusion existe, et pour s'en rendre compte, il suffit de nous livrer à un court « striptease conceptuel » sur l'air de: « Quand on parle du système de santé, de quoi parle-t-on au juste? »

Pour débiter le spectacle, représentons-nous le système de santé comme un tout comprenant quatre parties; le but consiste à nommer les parties de cet ensemble qui sont impliquées dans le processus de désintégration, et à éliminer par la même occasion celles qui n'ont pas de rapport avec le sujet.

À cet effet, on se représente volontiers le système de santé comme un système dont l'objet consiste à prodiguer des soins à des personnes. Or le processus de la désintégration des communautés n'a aucun rapport avec cette première partie de l'ensemble. Par conséquent, même si le système de santé produisait tout autre chose que des soins, le problème resterait entier.

Par ailleurs, on se représente aussi volontiers le système de santé comme un système où l'essentiel des tâches sont assumées par des personnes qui dispensent des services (les médecins, les infirmières, etc.). Or, le processus de la désintégration n'a aucun rapport avec cette deuxième partie essentielle de l'ensemble. Conséquemment, il n'y a pas de rapport avec la profession médicale et autres aspects connexes. Dès lors, même si les médecins n'existaient pas dans le système de santé du Québec, le problème demeurerait entier.

Par ailleurs, et malgré l'évidence du contraire, on se représente un peu moins volontiers le système de santé du Québec comme un système où la majeure partie des soins et autres activités connexes à celles des professionnels, sont prodigués et réalisés dans des établissements de santé tels les hôpitaux et les CLSC. Or, même en convertissant les établissements en « fabriques de poupées Barbies » ou de toute autre babiole qu'on voudra bien imaginer, plutôt qu'en lieu où on dispense des soins, le seul effet perceptible sur le problème serait d'effacer la dernière trace qui justifierait d'appeler le système de santé « un système de santé », tout en gardant active la cause majeure du problème de la désintégration des populations, soit la quatrième et dernière partie de l'ensemble.

En effet, on semble oublier une quatrième partie essentielle selon laquelle le système de santé québécois est un système qui finance des établissements, en l'occurrence les corporations d'établissements de santé, à partir des deniers publics, et que, dans cette perspective, l'expression « système de santé du Québec » réunit sous une même rubrique deux rôles fondamentalement distincts, tout en entretenant la confusion entre les deux: le rôle de l'État et celui de ceux qui dispensent des services. Un premier rôle qui n'a pas d'autres fondements que la redistribution de la richesse collective, et un second qui consiste à dispenser des soins, alors que le lieu de la confusion entre ces deux rôles se situe entre la fonction de redistribution des fonds publics et celle qui spécifie la manière de dépenser ces fonds préalablement redistribués pour payer des salaires et honoraires à ceux qui dispensent des soins (ou autrement).

Ces distinctions permettent donc en premier lieu de départager le faux problème du vrai problème à démontrer. Le faux problème met en cause la pertinence de la manière de dépenser les fonds publics, ainsi que le rôle de ceux qui normalement dispensent les soins aux personnes qui en ont besoin. Le vrai problème met en cause le rôle de l'État, et plus spécifiquement la manière qui a été la sienne de redistribuer de façon récurrente (20 ans), près de 7 % de la richesse collective des Québécois en

finançant directement des établissements de santé (la même logique s'appliquant intégralement aux établissements de services sociaux) de même que les prestations des professionnels qui œuvrent dans le système de soins (via la Régie de l'assurance maladie du Québec, la RAMQ).

En d'autres termes, voici le vrai problème à démontrer: Une redistribution récurrente de 7 % des fonds publics entre les territoires et correspondant à la manière actuelle de financer les ressources immobilières et professionnelles en santé et en services sociaux, constitue une condition suffisante à elle seule, pour expliquer tout le processus de désintégration économique et démographique que subissent actuellement les régions du Québec. Mais pourquoi, s'interrogera-t-on, est-il si important de débrouiller la confusion entre ces deux rôles? Il existe deux raisons à cela. La première apparaît lorsqu'on s'interroge sur le rôle réel qu'a joué l'État au cours des 20 dernières années, via le financement de ses programmes: un rôle qui a été réduit à extraire des goussets des contribuables les deniers nécessaires pour financer indirectement des services, via le financement des producteurs de services. En se limitant à ce rôle, l'État a inhibé la principale partie de sa fonction ayant trait à la redistribution de la richesse collective. Le sous-développement et l'extinction des régions qui s'ensuivent sont les produits de cette inhibition.

La seconde raison découle d'une généralisation de la première à l'ensemble des activités de l'État. En effet, vu sous l'angle de la justice redistributive ou, si on veut, de l'équité appliquée à l'ensemble des fonds publics, le rôle de l'État peut être conçu théoriquement comme un tout unique. Or, dans les faits, il n'est plus possible d'y référer de cette manière, en raison du morcellement des dépenses publiques vues à travers chaque fonction ministérielle prise séparément. Il apparaît, dans ce contexte, qu'un déséquilibre dans la répartition territoriale des fonds publics consacrés au secteur de la santé et des services sociaux seulement, aura des répercussions infiniment plus considérables sur le développement des collectivités qu'un déséquilibre équivalent dans le secteur des musées nationaux ou des bureaux de poste, simplement en raison de l'importance disproportionnée des masses monétaires impliquées dans le secteur de la santé, comparativement à tous les autres secteurs.

Mais en cette matière, il y a lieu d'être encore plus précis, car tout relent de confusion dans le domaine de la désintégration des milieux constitue une manne facilement exploitable et «récupérable». Par exemple, il est facile de voir dans l'exposé de cette problématique une charge contre la profession médicale, en particulier, et contre le système de soins en général. Une telle interprétation est fondamentalement vicieuse, car la problématique de la désintégration vise au contraire ceux qui ont réduit le rôle de l'État au seul financement des médecins et du système de soins, oubliant par le fait même d'assumer d'autres fonctions plus essentielles et indissociables du rôle de l'État. Rien n'empêche par contre que la problématique puisse devenir une charge contre ceux qui contribueraient à entretenir et à perpétuer la confusion entre ce qui relève exclusivement du rôle de l'État et ce qui relève de la

relation entre le rôle de l'État et leur propre rôle, soit redistribuer adéquatement les fonds publics *versus* assurer le financement d'un réseau de services.

Par ailleurs, il est encore plus facile de voir dans la description de la problématique de la désintégration une charge contre le libéralisme économique et une prise de position en faveur du socialisme étatique. Une telle interprétation des faits est foncièrement ridicule. Dans le contexte où environ 50 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec est constitué des dépenses des trois principaux paliers de gouvernement réunis (fédéral, provincial et municipal), il est évident que l'expression «libéralisme économique» décrit on ne peut plus mal, la situation qui prévaut. À l'inverse, dans un contexte où la manière de redistribuer les dépenses publiques est responsable de disparités économiques suffisamment importantes pour mener des régions entières à leur extinction, il apparaît tout aussi inapproprié de se réclamer du « socialisme » étatique.

Mais ce qui manque à l'ensemble, ce sont les conditions qui, dans les circonstances actuelles, permettent au libéralisme économique de s'exercer comme il se doit, sans que les règles du jeu ne soient faussées par derrière, ne laissant à l'initiative et à la créativité aucune chance d'être mises en valeur pour contribuer à la promotion des collectivités et des groupes qui constituent notre société. En effet, l'absence d'entreprenariat dans une collectivité est attribuable à l'absence d'entrepreneurs, et non au manque d'initiative de ceux qui ne le sont pas. De la même manière que l'absence de parents a de plus fortes répercussions sur le nombre de naissances que le taux de fécondité. Pas besoin de se rendre sur l'île d'Anticosti pour en faire la preuve!

Or, c'est devant les citoyens des collectivités et devant les représentants élus par les citoyens appartenant à ces collectivités que l'appareil étatique, considéré comme un tout, est imputable des conséquences découlant d'une telle confusion. Parmi les groupes visés par ces conséquences, on compte de façon plus particulière l'ensemble des groupes d'intérêt, incluant une partie de ceux qui appartiennent à l'appareil administratif de l'État.

5.2.2 La confusion entre le système de santé et un système de soins

Mais ce n'est pas tout, car au-delà de cette première confusion entre les différents rôles et fonctions contenus implicitement dans l'expression «système de santé du Québec», cette même expression contient une autre confusion tout aussi pernicieuse que la première.

Pour souligner l'existence de cette confusion, c'est à dessein qu'ont été utilisées indistinctement ci-haut les expressions «système de santé» et «système de soins» comme deux expressions signifiant la même chose. Dans les faits, il n'en est rien, comme ne l'ignorent pas d'ailleurs bon nombre de représentants des organismes publics œuvrant dans le secteur de la santé.

Mais comme justement il ne s'agit pas de la même chose, il semble que l'on ait négligé, au cours des années qui précèdent, de tenir compte des corollaires découlant de cette différence, sinon dans des circonstances où le degré de préoccupation relatif à ces questions ne dépassait pas celui de la théorie et de la rhétorique, et avec des conséquences qui se calculent davantage en poids d'encre et de salive gaspillées, en coûts de colloques et en frais de voyage plutôt qu'en décisions et en gestes susceptibles d'améliorer l'état de santé des populations.

Pour comprendre les implications de ce second ordre de confusion, il faut se référer à la mission d'organismes comme les conseils régionaux de la santé et des services sociaux, laquelle correspond à la mission que les autorités responsables du système de santé au niveau provincial sont tenues de poursuivre en vertu de la loi. Cette mission consiste à contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population, d'une région dans un cas et du Québec dans l'autre, en assumant la gestion d'un système de soins.

Or les faits objectifs, tels qu'on les observe au Saguenay–Lac-Saint-Jean, à Montréal ou ailleurs, permettent d'illustrer que l'amélioration de l'état de santé des populations n'est pas une conséquence que l'on peut attribuer à un système de soins, si perfectionné soit-il. En revanche, le perfectionnement du système de soins favorise l'atteinte d'un autre objectif que l'amélioration de l'état de santé des populations, en l'occurrence et de façon évidente pour tous, la récupération de la santé des personnes qui l'ont perdue, après être devenues malades et dépendantes.

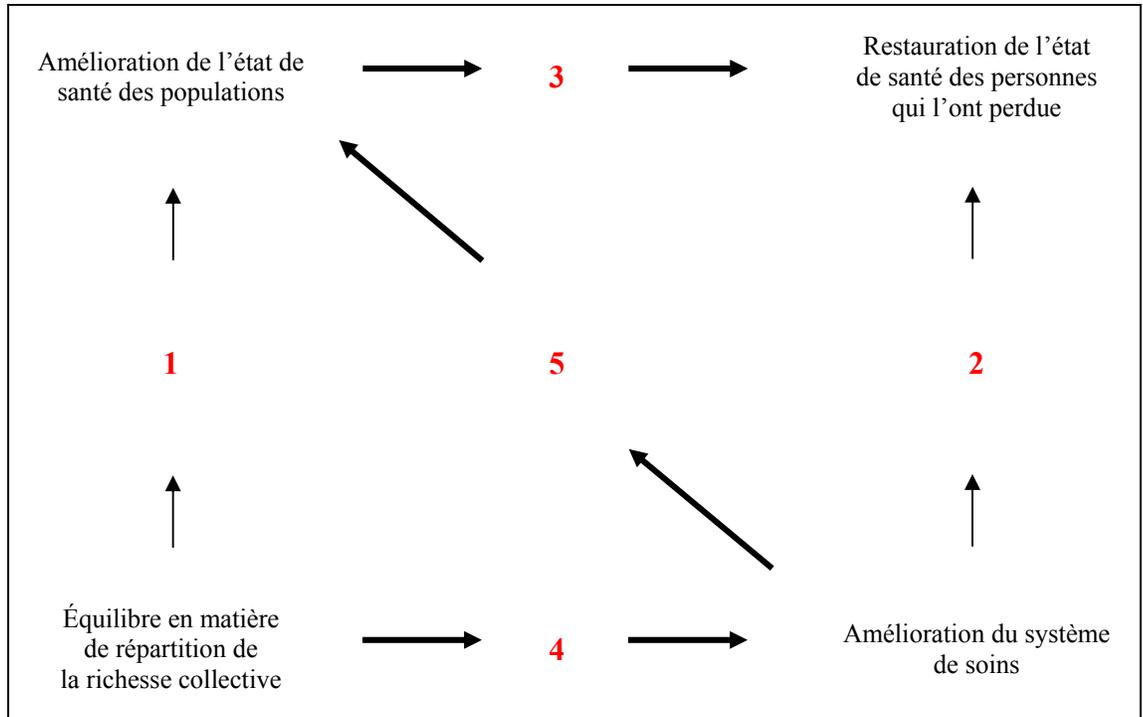
Ainsi la comparaison entre les faits et le libellé de la mission des organismes responsables du système de santé montre qu'en assignant le mauvais moyen au mauvais objectif, une double erreur a été commise lors de l'érection du système de santé du Québec, et que les conséquences de cette double méprise se perpétuent encore de nos jours dans la manière de redistribuer les fonds publics entre les populations qui se partagent le territoire.

En effet le moyen qui convient à l'objectif d'améliorer l'état de santé des populations n'est pas appliqué, alors que l'objectif de restaurer la santé des individus est confondu avec celui d'améliorer l'état de santé de «la» population.

Voici à ce sujet un schéma qui illustre cette partie de la problématique.

SCHÉMA 2**Les relations entre les objectifs et les moyens
d'un système de soins et d'un système de santé**

Les numéros illustrant les relations entre les éléments du schéma correspondent aux commentaires qui suivent:



1. L'amélioration de l'état de santé des populations a pour condition préalable, donc nécessaire mais non suffisante, la réduction des déséquilibres existant en matière de répartition de la richesse entre les collectivités. Cette condition ne peut être réalisée que par le truchement d'une politique de développement économique, que seule l'intervention de l'État peut rendre opérationnelle, par opposition au secteur privé dont l'intervention est contrainte à l'intérieur de limites imposées par la loi des marchés;

2. La restauration de l'état de santé des individus qui ont perdu leur santé dépend, à l'évidence, de l'intervention d'un système de soins développé à cet effet;

3. Il est démontré de façon non équivoque que l'état de santé des personnes est intimement relié aux attributs de l'environnement social qui caractérisent en propre la

population – au sens géographique du terme – à laquelle chacun des individus appartient forcément. Or l'état de santé des populations est lui-même indissociable d'autres caractéristiques tels leurs niveaux de revenu et d'emploi, la qualité des logements, leur degré d'instruction, etc.

Il s'ensuit forcément que les facteurs extérieurs liés à l'environnement qui contribuent à rendre les gens malades et dépendants, compromettent et hypothèquent la durabilité des efforts de ceux qui œuvrent à la restauration de la santé des personnes qui l'ont perdue. Il en va de même de toute solution appliquée aux effets d'un problème, et qui laisse intactes les causes initiales du problème.

4. L'équilibre dans la répartition géographique de la richesse collective dépend lui-même du mode de redistribution des fonds publics entre les localités qui subdivisent le territoire, impliquant nécessairement les ressources de santé. Or l'accessibilité des populations aux services de santé est directement fonction de la façon dont sont répartis sur le territoire ceux qui ont pour rôle de restaurer la santé de ceux qui l'ont perdue. En clair, l'accessibilité aux services n'est pas autre chose que le résultat escompté d'une façon équitable de redistribuer la richesse collective dans un système public, alors que la restauration de l'état de santé de ceux qui l'ont perdue dépend de toute évidence de l'accessibilité géographique aux ressources qui dispensent les services; à défaut de quoi ce sont les malades qui doivent se déplacer, parfois sous peine de mort;

5. Compte tenu des relations qui précèdent, on a beaucoup de difficulté à comprendre la relation exclusive que l'on fait couramment entre l'amélioration de l'état de santé des populations et les services médicaux. Comme on verra d'ailleurs à partir des démonstrations qui suivent – elles-mêmes fondées sur des faits vérifiables, observables et généralisables – cette relation arbitraire ferait partie du même cortège de phantasmes, issus de la confusion qui existe autour de l'expression «système de santé». Il s'agit en l'occurrence d'une fausse relation.

Ce second ordre de confusion qui existe au sujet de l'expression «système de santé» interroge, de prime abord, ceux dont la mission consiste à améliorer l'état de santé des populations qu'ils desservent: comment peuvent-ils s'acquitter de leur mission, dans le contexte où les moyens de le faire leur échappent entièrement? Comment contribuer de manière efficace à la restauration de l'état de santé des individus, lorsqu'on ne dispose même pas des leviers pour améliorer l'état de santé des populations auxquelles ils appartiennent? D'ailleurs, on remarquera à cet effet que cette dernière question est redondante avec une autre: «Comment s'attaquer efficacement à la pauvreté sans les leviers qui permettent d'agir sur le développement économique des populations?» Comme on verra dans les démonstrations qui suivent, il s'agit, dans les faits, de deux façons de poser la même question, qui confronte la capacité des organismes nationaux, régionaux et locaux, mandatés pour améliorer l'état de santé des populations qu'ils desservent, d'assumer la mission qui leur est assignée. «S'occuper de développement économique n'a pas de rapport avec la

santé», dit-on à ces organismes. Or, au contraire, il appert que s'occuper adéquatement de la santé passe d'abord et avant tout par le développement économique des collectivités, alors que les soins constituent une dimension supplémentaire et particulière qui se greffe sur la préoccupation première.

Curieusement, cette représentation toute théorique de la problématique de la santé des populations est parfaitement conforme à la représentation générale de ce qui devrait être, c'est-à-dire la représentation à laquelle ont souscrit, en 1986, plus de 38 pays, dont le Canada, par le truchement de ses principales instances représentatives dans le domaine de la santé, soit le ministère de la Santé et du Bien-être social, et l'Association canadienne de santé publique, conjointement avec l'Organisation mondiale de la santé. Cette communauté de pensée a d'ailleurs donné lieu à la promulgation de la *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*, dont voici un court extrait en rapport avec le sujet.

«L'INTERVENTION EN PROMOTION DE LA SANTÉ
SIGNIFIE QUE L'ON DOIT:
ÉLABORER UNE POLITIQUE PUBLIQUE SAINÉ

La promotion de la santé va bien au-delà des soins. Elle inscrit la santé à l'ordre du jour des responsables politiques des divers secteurs en les éclairant sur les conséquences que leurs décisions peuvent avoir sur la santé, et en leur faisant admettre leur responsabilité à cet égard.

Une politique de promotion de la santé combine des méthodes différentes mais complémentaires, et notamment: la législation, les mesures fiscales, la taxation et les changements organisationnels. Il s'agit d'une action coordonnée qui conduit à la santé, et de politiques fiscales et sociales favorisant davantage la santé, et des milieux plus hygiéniques et plus plaisants.

La politique de promotion de la santé suppose l'identification des obstacles gênant l'adoption des politiques publiques saines dans les secteurs non sanitaires, ainsi que la détermination des solutions. Le but doit être de rendre les choix sains les plus faciles pour les auteurs des politiques également.

CRÉER DES MILIEUX FAVORABLES

Nos sociétés sont complexes et interreliées, et l'on ne peut séparer la santé des autres objectifs.

Le lien qui unit de façon inextricable les individus et leur milieu constitue la base d'une approche socio-écologique de la santé. Le grand principe directeur menant le monde, les régions, les nations et les communautés est le besoin d'encourager les soins mutuels, de veiller les uns sur les autres, de nos communautés et de notre milieu naturel. Il faut attirer l'attention sur la conservation des ressources naturelles en tant que responsabilité mondiale.

L'évolution des schèmes de la vie, du travail et des loisirs doit être une source de santé pour la population, et la façon dont la société organise le travail doit permettre de la rendre plus saine. La promotion de la santé engendre des conditions de vie et de travail sûres, stimulantes, plaisantes et agréables.

L'évaluation systématique des effets du milieu sur la santé, et plus particulièrement dans les domaines de la technologie, de l'énergie et de l'urbanisation, qui évoluent rapidement est indispensable; de plus, elle doit être suivie d'une intervention garantissant le caractère positif de ces effets. La protection des milieux naturels et artificiels et la conservation des ressources naturelles doivent recevoir une attention majeure dans toute stratégie de promotion de la santé.» [19] *

Va pour les principes!

Or le problème à démontrer est encore plus curieux. Malgré cette représentation à laquelle tout le monde dit souscrire, les faits qui s'observent au Québec en général, et au Saguenay–Lac-Saint-Jean en particulier, permettent de démontrer que les moyens mis en œuvre par les instances supérieures de l'État, ont été orientés dans le sens diamétralement opposé à ces principes et que le système mis en place au début des années 1970 ne contribue pas à l'amélioration de la santé des populations locales et régionales. Cette réalité est par le fait même contradictoire avec la mission que nous poursuivons.

Dans les paragraphes qui suivent, la démonstration sera effectuée en quatre étapes. Premièrement, le cas de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, dont le chef-lieu est la ville d'Alma, servira d'exemple pour illustrer les faits à l'appui. Deuxièmement, ces faits seront mis en lumière à l'aide de la théorie de la croissance et du développement économique. Troisièmement, nous verrons quelques faits permettant de généraliser les observations vérifiables dans la M.R.C. aux autres municipalités du Québec impliquées dans le même processus. Quatrièmement et en guise de conclusion, nous verrons l'ensemble du processus, incluant les effets de la désintégration des municipalités rurales, sans oublier ceux qui se vérifient dans les centres-villes comme Montréal ou Québec, ou dans des zones de banlieue comme Laurentides–Lanaudière, Montérégie ou Charny, etc.

* [19] Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) *et al.*, *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*, Conférence, internationale pour la promotion de la santé, 17-21 novembre 1986, Ottawa.

6.

Le processus de dislocation des municipalités

[Retour à la table des matières](#)

6.1 L'exemple des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

En excluant la base militaire de Mont-Apica située dans la réserve faunique des Laurentides, la M.R.C. se subdivise en 16 municipalités habitées, réparties à peu près également au nord et au sud de la ville d'Alma, dont la population regroupe la moitié de la population totale de la M.R.C., (25 930 personnes à Alma contre 51 930 dans la MRC en 1986, après avoir exclu Mont-Apica).

De ce point de vue, la ville d'Alma se compare à la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, de la même manière que le Grand-Montréal se compare au reste du Québec; où les régions Montérégie, Laurentides–Lanaudière et Montréal-Métropolitain (les deux premières vues comme les banlieues d'un grand centre urbain) regroupent à elles seules 57% de la population du Québec: soit 3,7 millions d'habitants contre 6,5 millions au Québec.

À deux ou trois exceptions près, et comme cela se vérifie dans toutes les régions du Québec, à peu près toutes les municipalités de la M.R.C. ont connu un

accroissement du nombre de personnes occupant un emploi, et un accroissement de leur rapport emploi-population entre 1971 et 1986.

Ces municipalités ont donc enregistré une croissance économique, car, comme on doit le déduire à l'aide du tableau 13, dans la grande majorité des cas, le nombre d'emplois disponibles s'est accru plus rapidement que la population âgée de 15 ans et plus.

Par contre, et comme dans le cas des régions du Québec, le tableau 14 présente l'autre volet du sujet relatif au développement économique, c'est-à-dire l'aspect du problème qui traite des inégalités de croissance économique entre les municipalités de la M.R.C.

Ce tableau reproduit le rang de chacune des municipalités selon le rapport emploi-population rapporté au tableau 13, et ceci à chacune des quatre années de recensement, soit en 1971, 1976, 1981 et 1986.

Tableau 13

Évolution de l'emploi et du rapport emploi-population dans les 16 municipalités habitées de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est entre 1971 et 1986 (à l'exclusion de la base militaire de Mont Apica)

Municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est	Code municipal	Population de 15 ans et +				Population occupée				Rapport emploi / Population				Écart en %
		1971 (1)	1976 (1)	1981 (1)	1986 (2)	1971 (1)	1976 (1)	1981 (1)	1986 (2)	1971	1976	1981	1986	
Alma	93480	16265	18665	19855	19630	6410	8835	9535	9720	39,4	47,3	48,0	49,5	10,1
Delisle	93530	1930	2285	2780	2770	700	1090	1300	1300	36,2	47,7	46,7	56,9	1,07
Desbiens	93280	1410	1210	1290	1175	500	545	480	385	35,4	45,0	37,2	32,7	-2,7
Hébertville	93200	1940	1855	1705	1810	675	765	785	760	34,7	41,2	46,0	42,0	7,3
Hébertville-Station	93400	670	965	1095	1050	285	435	485	440	42,5	45,0	44,3	41,9	-0,6
Labrecque	94620	615	695	805	830	185	265	265	265	30,0	38,1	32,9	31,9	1,9
Lac-à-la-Croix	93240	740	775	700	780	285	365	350	310	38,5	47,0	50,0	39,7	1,2
Lamarche	94630	335	365	420	430	80	145	470	145	23,8	39,7	40,4	33,7	9,9
L'Ascension	93700	875	1015	1195	1260	245	380	440	380	28,0	37,4	36,8	30,1	2,1
Métabetchouan	93320	1950	2275	2395	2255	725	1015	1080	990	37,1	44,6	45,0	43,9	6,8
Saint-Bruno	93440	1435	1525	2040	1845	540	695	970	790	37,6	45,5	47,5	42,8	5,2
Saint-Gédéon	93360	1040	1225	1330	1350	445	605	650	675	42,7	49,3	48,8	50,0	7,3
St-Henri-de-Taillon	93600	430	445	515	545	130	190	190	200	30,2	42,7	36,9	36,7	6,5
St-Ludger-de-Milot	90250	445	515	545	550	135	185	190	190	30,3	35,9	34,8	34,5	4,2
Sainte-Monique	93780	625	595	665	635	215	230	230	225	34,4	38,6	34,5	35,4	1,0
Taché	94460	1030	1200	1460	1395	400	475	570	525	38,8	39,5	39,0	37,6	1,2

Tableau 14

Rang des 16 municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon le rapport emploi-population ¹						
Municipalités de la MRC Lac-Saint-Jean-Est	1971	1976	1981	1986	Rang des municipalités selon...	
					La somme des rangs	L'importance de l'écart entre 71 et 86
Alma	14	14	14	15	15	15
Delisle	9	15	12	14	14	16
Desbiens	8	10	6	3	7	1
Hébertville	7	7	11	11	9	12
Hébertville-Station	15	11	9	10	11	3
Labrecque	3	3	1	2	1	6
Lac-à-la-Croix	12	13	16	9	13	5
Lamarche	1	6	8	4	5	14
L'Ascension	2	2	4	1	2	7
Métabetchouan	10	9	10	13	10	11
Saint-Bruno	11	12	13	12	12	9
Saint-Gédéon	16	16	15	16	16	13
Saint-Henri-de-Taillon	4	8	5	7	6	10
Saint-Ludger-de-Milot	5	1	3	5	3	8
Sainte-Monique	6	4	2	6	4	4
Taché	13	5	7	8	8	2

Sources et références: Voir le tableau 13.

Interprétation: Le rang 1 réfère à la municipalité dont le rapport emploi-population est le plus faible à chacune des quatre années considérées.

Un constat global: visuellement, les municipalités qui ont le plus fort taux d'emploi, par exemple: Alma, Delisle, Saint-Gédéon, ont maintenu cette tendance, alors que les municipalités où le taux d'emploi est plus faible, par exemple: Labrecque, L'Ascension, Saint-Ludger-de-Milot, ont conservé cette caractéristique tout au long de la période.

¹ Voir références, tableau 13.

Mais c'est en rapportant sur carte géographique les rangs reproduits aux quatre premières colonnes du tableau 14 qu'on peut visualiser correctement l'état ponctuel des inégalités économiques à l'intérieur de la M.R.C. À ce sujet, chacune des cartes géographiques 1A, 1B, 1C et 1D montre, en plus foncé, les quatre municipalités ayant enregistré le rapport emploi-population le plus faible (donc le taux d'inoccupation le plus élevé) à chaque année de recensement, et ainsi de suite jusqu'aux quatre municipalités (en blanc) ayant enregistré le rapport emploi-population le plus élevé (donc le taux d'inoccupation le plus faible).

On peut alors réaliser que, conformément à ce qui se produit entre les 11 régions du Québec tout au long de la période, le profil de distribution géographique des inégalités économiques demeure constant dans la M.R.C.: les municipalités les plus faibles économiquement sont toujours situées au nord de la M.R.C., les municipalités intermédiaires au sud, alors que les plus fortes sur le plan économique sont localisées au centre de la M.R.C., de façon constante en 1971, 1976, 1981 et 1986.

Maintenant, tentons de cartographier le «développement économique» proprement dit: il suffit pour cela de cartographier de la même manière les municipalités classées selon l'accroissement de leur rapport emploi-population entre 1971 et 1981, dont le rang est reproduit à la dernière colonne du tableau 14 (voir la carte 2).

Le résultat est à peu près semblable à celui de la distribution ponctuelle des inégalités à chacune des quatre années couvrant la période de 1971 à 1986.

On doit donc en déduire que dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, on assiste, entre 1971 et 1986, à un processus de sous-développement économique comparable à celui qui caractérise les régions du Québec au cours de la même période: une croissance économique avec amplification des inégalités qui existaient déjà en 1971.

Or, la question principale que soulève ce constat est, en fait, la principale question de cet ouvrage: qu'est-ce qui explique la permanence du profil de distribution des inégalités dans l'espace, de même que la progression de ces inégalités dans le temps? Parmi les réponses acceptables, on doit exclure le dynamisme économique au niveau local, car, comme on vient de le voir, à peu près toutes les municipalités sont nominalement en croissance économique. On y retrouve davantage d'emplois disponibles aujourd'hui qu'en 1971, alors que le nombre d'emplois s'est accru plus rapidement que la population âgée de 15 ans et plus (référence à l'accroissement du rapport emploi-population de 1971 à 1986).

Carte 1-A

**Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
selon le rapport emploi-population, 1971.**

Pour éviter de gonfler démesurément ce fichier Word 2001, nous avons placé la carte 1-A dans un fichier Word 2001 séparé.

089_carte_1A.doc

La carte 1-A est aussi accessible en format JPG.

089_carte_1A.jpg

Cartographiée à partir du tableau 14, colonne 1.

Carte 1-B

**Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
selon le rapport emploi-population, 1976.**

Pour éviter de gonfler démesurément ce fichier Word 2001, nous avons placé la carte 1-B dans un fichier Word 2001 séparé.

090_carte_1B.doc

La carte 1-B est aussi accessible en format JPG.

090_carte_1B.jpg

Cartographiée à partir du tableau 14, colonne 2.

Carte 1-C

**Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
selon le rapport emploi-population, 1981.**

Pour éviter de gonfler démesurément ce fichier Word 2001, nous avons placé la carte 1-C dans un fichier Word 2001 séparé.

091_carte_1C.doc

La carte 1-C est aussi accessible en format JPG.

091_carte_1C.jpg

Cartographiée à partir du tableau 14, colonne 3.

Carte 1-D

**Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
selon le rapport emploi-population, 1986.**

Pour éviter de gonfler démesurément ce fichier Word 2001, nous avons placé la carte 1-D dans un fichier Word 2001 séparé.

092_carte_1D.doc

La carte 1-D est aussi accessible en format JPG.

092_carte_1D.jpg

Cartographiée à partir du tableau 14, dernière colonne.

Carte 2

Répartition des municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est selon la vitesse d'accroissement du « rapport emploi-population » entre 1971 et 1986

Pour éviter de gonfler démesurément ce fichier Word 2001, nous avons placé la carte 2 dans un fichier Word 2001 séparé.

093_carte_2.doc

La carte 2 est aussi accessible en format JPG.

093_carte_2.jpg

Cartographiée à partir du tableau 14, dernière colonne.

6.2 Une étrange coïncidence entre la configuration géographique des inégalités économiques, leur progression et la localisation des ressources de santé et de services sociaux dans l'espace

La carte 3 illustre la répartition entre les municipalités, des ressources de santé et de services sociaux disponibles dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est.

Si l'on compare cette carte à celles qui précèdent portant sur le rapport emploi-population, on peut constater l'existence d'une corrélation quasi parfaite entre la répartition géographique des ressources de santé et la répartition géographique des inégalités de croissance économique. La ville d'Alma compte beaucoup de ressources sur son territoire, alors qu'Alma et ses environs immédiats accusent les indices de croissance économique les plus favorables de 1971 à 1986. Par contre, les municipalités du secteur nord de la M.R.C., totalement dépourvues de ressources, accusent le bilan économique le plus défavorable. Enfin, les municipalités du secteur sud, qui accusent les indices de croissance intermédiaires entre le secteur nord et le centre, sont dotées d'« un peu » de ressources.

On pourrait donc s'interroger à savoir si cette corrélation entre les deux distributions d'événements est fortuite ou si au contraire elle révèle l'existence d'une relation de cause à effet entre les deux.

6.3 Le problème de la poule et de l'œuf

Selon une première hypothèse explicative, largement véhiculée, les ressources s'installeraient «naturellement» dans les endroits où les populations sont les plus riches et où, par conséquent, les indices de croissance économique seraient les plus favorables. Selon cette hypothèse, la répartition géographique des ressources serait un effet du développement économique.

À l'appui de cette hypothèse: dès le début de la période, en 1971, les ressources existantes étaient déjà réparties de la même manière qu'en 1986, alors que les inégalités de croissance économique affectent aujourd'hui les mêmes municipalités qu'auparavant.

Carte 3

Répartition géographique des ressources de santé et de services sociaux dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, en 1989

Pour éviter de gonfler démesurément ce fichier Word 2001, nous avons placé la carte 3 dans un fichier Word 2001 séparé.

095_carte_3.doc

La carte 3 est aussi accessible en format JPG.

095_carte_3.jpg

Pour contredire cette hypothèse, depuis 1971 le système de santé et de services sociaux appartient au domaine public et, de ce fait, est affranchi de la loi des marchés. En clair, il se développe, selon des règles administratives fondées sur la recherche de l'«équité», du moins peut-on le supposer si l'on s'en tient à la teneur du discours véhiculé publiquement sur le sujet. Par ailleurs, la plupart des ressources développées dans la M.R.C. sont des ressources immobilières, des établissements régis par des corporations d'établissement; or, par définition, les ressources immobilières ne peuvent être déplacées dans l'espace. Conséquemment, elles ne peuvent s'installer «naturellement quelque part», au gré de l'évolution des conditions du marché, comme les capitaux.

Une seconde hypothèse maintenant voudrait que la répartition des ressources étatiques elle-même, détermine l'orientation des inégalités économiques, et donc le développement économique des populations. Pour contredire cette hypothèse, le «bon sens apparent»: comment en effet peut-on, selon toute vraisemblance, imputer le sous-développement économique de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est à une mauvaise répartition des ressources de santé sur son territoire?

À l'appui de cette hypothèse, on peut invoquer en premier lieu la configuration permanente de la répartition des inégalités dans l'espace depuis 1971, et l'accroissement des inégalités dans le temps, conformément à cette configuration, qui coïncide avec la répartition géographique des ressources de santé et de services sociaux. Mais en second lieu, cette hypothèse peut être démontrée et vérifiée indépendamment des faits à l'appui. Pour ce faire, il suffit d'examiner les faits observés à la lumière de la théorie de la croissance et du développement économique, compte tenu des modes de redistribution des fonds publics en vigueur dans le secteur de la santé, et compte tenu de la distribution géographique des équipements (établissements) de santé dans le territoire de la M.R.C.

6.4 La coïncidence entre les faits vérifiables et la théorie de la croissance et du développement

À première vue, il peut sembler accessoire et même hors de propos d'illustrer le rapport entre les faits qui viennent d'être exposés et les éléments de théorie susceptibles d'en rendre compte. Or il n'en est rien.

En effet, la simple illustration des corrélations qui existent, si évidentes et généralisables soient-elles, ne permet pas de démontrer que les inégalités dans la répartition des ressources de santé suffisent à elles seules à enclencher le mécanisme de déstructuration d'une société complète. Ici, les corrélations servent tout au plus à illustrer la concomitance entre des faits immuables en apparence et une suite d'événements qui ont ponctué l'évolution d'une population exposée à l'influence des inégalités qu'elle subit sur un facteur essentiel à son devenir, soit l'équilibre dans la répartition géographique des emplois disponibles.

Par ailleurs, en considérant que ce qui a été présenté jusqu'ici sur le sujet se situe en plein milieu du processus de désintégration, alors la théorie de la croissance et du développement économique permet d'ajouter deux autres éléments de connaissance tout aussi essentiels que les précédents, en vue de comprendre ce mécanisme. L'un se situe en aval, l'autre en amont de la problématique générale que l'on vient de voir.

Celui qui se situe en aval permet de considérer que la simple connaissance des faits bruts portant sur le mode de redistribution d'un certain genre de ressources publiques est suffisant en soi, à ceux qui détiennent des connaissances élémentaires dans un nombre restreint de disciplines concernées, pour appréhender, ou du moins pour soupçonner l'existence d'un important processus de sous-développement en activité, agissant à l'insu des populations qui subdivisent le Québec. Car il existe en effet deux façons de reconnaître l'importance des faits qu'on observe dans la réalité: celle, inductive, qui a besoin des faits pour comprendre ce qui se passe puis

échafauder des théories explicatives, et celle, déductive, qui utilise les théories explicatives existantes pour en déduire les faits qui se produisent logiquement et concrètement.

Or, comme on verra plus loin, cet énoncé permet d'accéder à une autre dimension de la problématique de la désintégration des populations: comment expliquer que malgré l'étroite relation entre les faits de la réalité et les théories explicatives élémentaires, les faits qui ont été étudiés jusqu'ici, leur signification et leurs implications soient passés inaperçus? Le problème de la désintégration se situe-t-il au niveau des connaissances seulement, ou encore au niveau des gens qui détiennent et utilisent les connaissances?

L'autre élément de connaissance, qui se situe en amont, permet d'expliquer et de comprendre pourquoi, en conformité avec la théorie explicative usuelle, les disparités qui existent dans la répartition géographique des ressources de santé suffisent à elles seules à enclencher le mécanisme de déstructuration d'une collectivité. Il suffira par la suite de démontrer que ce qui s'observe à l'échelle restreinte de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est à ce sujet est généralisable à l'ensemble du Québec.

Selon la théorie de la croissance économique, il existe un rapport entre deux ordres de réalité qui décrivent une collectivité quelconque (on pourrait dire « deux évidences »):

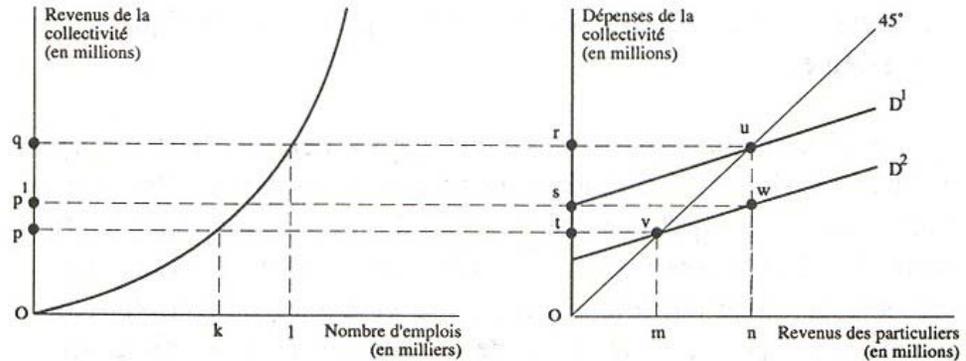
— D'abord entre les revenus globaux de cette collectivité et le nombre d'emplois disponibles: plus le nombre d'emplois est élevé, plus les revenus collectifs sont élevés;

— Ensuite entre les dépenses de cette collectivité et les revenus globaux des particuliers: plus les revenus globaux des particuliers sont considérables, plus les dépenses collectives sont considérables.

Le rapport entre les deux ordres de réalité est décrit à l'aide du graphique 4.

Graphique 4

Multiplicateurs et démultiplificateurs du nombre d'emplois [20]



Explication du modèle théorique

1. Le graphique 4 illustre, pour une économie fermée (celle d'une collectivité nationale, par exemple), l'existence, à un moment donné, d'une triple égalité entre les revenus totaux de la collectivité, les revenus des particuliers et les dépenses de la collectivité. Ainsi, à un moment donné, $p = m = t$, alors qu'à un autre moment, $q = n = r$. Ceci implique donc que tout accroissement ou toute diminution des dépenses totales de cette collectivité entre deux moments (rt) s'accompagne d'un effet égal sur les revenus totaux de la collectivité (pq) et sur les revenus totaux des particuliers (mn). Ainsi, tout mouvement de l'économie entre deux moments implique donc que $rt = pq = mn$.

2. Les revenus globaux de la collectivité dépendent des emplois occupés (le graphique de gauche), alors que les dépenses de la collectivité dépendent des revenus des particuliers (le graphique de droite).

3. Le graphique de droite permet de définir les conditions d'équilibre d'une économie fermée. Cette condition d'équilibre se situe au point d'intersection entre, d'une part, la droite de 45° partant de l'origine du système d'axes et, d'autre part, l'une ou l'autre des deux droites **D1** et **D2**, dont chacune décrit l'état de la demande globale à un moment donné. Cette condition d'équilibre correspond, selon le cas, à u

ou à v . Ainsi, la transition d'un état d'équilibre à un autre état d'équilibre au cours d'une période quelconque, correspond au déplacement du point d'équilibre v au point d'équilibre u (dans le cas d'une croissance économique, par exemple), et au déplacement inverse, de u à v (dans le cas d'une décroissance économique, par exemple).

4. Chaque déplacement des conditions d'équilibre d'une économie fermée s'accompagne d'une transition quelconque dans les dépenses globales de la collectivité (rt) à laquelle correspond un mouvement simultané des revenus des particuliers (mn), et du nombre d'emplois occupés dans l'économie (kl).

Il est très important de retenir sur ce point que, pour toute population qui dispose d'une économie quelconque (qu'elle soit nationale, régionale, municipale ou autre), les points k et l sur le graphique de gauche correspondent respectivement au numérateur du rapport emploi-population qu'on a vu précédemment, c'est-à-dire le nombre de personnes qui occupent un emploi dans la population considérée à un moment donné.

5. On se rappellera à ce sujet que le rapport emploi-population, à un moment donné, est égal à la proportion de personnes occupant un emploi, parmi la population âgée de 15 ans et plus; alors que le taux d'inoccupation est égal à la proportion de personnes qui n'occupent pas un emploi parmi la population âgée de 15 ans et plus.

Ainsi, dans l'hypothèse où la population de 15 ans et plus demeurerait parfaitement stable entre deux périodes, impliquant nécessairement un bilan migratoire et un taux de mortalité également nuls, on peut alors déduire que tout accroissement du volume de dépenses de la collectivité (t vers r sur le graphique de droite) impliquera nécessairement un accroissement du rapport emploi-population de k vers l (donc une diminution du taux d'inoccupation) et une augmentation du revenu moyen des personnes âgées de 15 ans et plus (de m vers n).

Par contre, dans le cas d'une décroissance économique (de r vers t), le mouvement serait orienté dans le sens contraire (de l vers k et de n vers m): alors le taux d'inoccupation augmenterait et le revenu moyen diminuerait.

6. Afin de «dynamiser» le modèle, il reste un dernier point à expliquer: ce à quoi réfèrent les valeurs de r , s et t sur le graphique de droite. Il s'agit, dans chaque cas, à un moment donné, de la somme (en millions ou milliards de dollars, selon l'importance de l'économie considérée) de la consommation (C), des investissements bruts (I), des dépenses gouvernementales (G), des exportations (E) moins les importations (M).

Donc, chaque niveau de dépense totale, calculé à un moment donné (r , s ou t), est égal à $C + I + G + (E-M)$. Or, pour éviter de surcharger le modèle, il y a lieu subséquemment de ne pas considérer le mouvement des exportations et des importations,

en faisant comme si r était égal à la valeur de $C + I + G$ (idem pour s et t) à un moment donné.

Conditions pour simuler le modèle

7. Comme on l'a vu précédemment, pour décrire un processus de développement économique (la croissance économique sans création d'inégalités), il est nécessaire de comparer la croissance de plusieurs économies en interaction; comment serait-il possible autrement de parler des inégalités qui fondent l'essence même du concept de «développement» et qui le distinguent de celui de «croissance»?

Pour établir cette comparaison, supposons une situation simple: imaginons, par exemple, que la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est serait un pays, comme le Québec, où les municipalités du secteur nord–Saint-Ludger-de-Milot, Sainte-Monique et autres–seraient à Alma ce que les régions périphériques sont à la région de Montréal–Métropolitain sur le plan géographique et démographique; à la différence près que, dans les municipalités du secteur nord, on ne retrouve aucune ressource de santé comparativement à Alma. Imaginons aussi que les dispositions législatives et les structures administratives qui règlent la redistribution des fonds publics entre les municipalités, soient identiques dans le «Pays du Lac-Saint-Jean-Est» à celles qui prévalent au Québec où, depuis les réformes de la fin des années 1960, le financement des services de santé est devenu du domaine public, et est réalisé via le financement des établissements et des professionnels qui dispensent les services; depuis cette date, en effet, la source de financement de ces services provient des taxes et des impôts payés par tous les contribuables de la M.R.C., quelle que soit la municipalité où ils habitent dans la M.R.C., alors que le financement ne peut retourner légalement que vers les municipalités qui sont dotées de ressources (où on retrouve des établissements et des professionnels).

Imaginons aussi, par pure hypothèse, que l'ensemble des contribuables de la M.R.C. consentiraient à déboursier 6 % de la richesse monétaire de leur collectivité en taxes et en impôts, destinés à financer des services de santé (dans la réalité, ce pourcentage varie autour de 7 % ¹ depuis 1971 au Québec).

Simulation du modèle à Saint-Ludger-de-Milot dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

8. Imaginons qu'en 1971, le revenu total des particuliers de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot était égal à 1 \$ ($n = 1$ \$). Les résidants de Saint-Ludger-de-

¹ Un pourcentage plus ou moins élevé ne ferait que faire varier la vitesse du processus de la désintégration.

Milot, sans ressources de santé, paient environ 50 ¢ de taxes et d'impôts – municipal, provincial et fédéral – pour financer les dépenses publiques de la M.R.C.. Du 50 ¢ déboursé, 10 ¢ sont conservés dans la municipalité pour financer des projets municipaux et 40 ¢ sont transmis au «fonds consolidé» du Pays du Lac-Saint-Jean-Est pour payer des projets d'envergure «nationale», dont l'implantation du nouveau système des services de santé; le coût de ce nouveau système s'élève à 6 % de la richesse collective de la municipalité, ce qui représenterait 6 ¢ parmi les 40 ¢ que les résidents de Saint-Ludger verseront au fonds consolidé. Comme Saint-Ludger ne dispose d'aucune ressource de santé sur son territoire, les résidents perdront automatiquement la valeur de cette contribution à la M.R.C. Alors, en supposant que les 34 ¢ restants seront redistribués dans la municipalité, on peut donc déduire qu'au terme de l'opération financière, il restera dans la municipalité un volume d'argent égal à 94 ¢.

Ainsi, sachant que **r** est égal à **n**, que **r** est égal à $C + I + G$, et que **G** est égal à 34/40 de la somme payée en impôts et en taxes à la M.R.C., alors la perte de 6 ¢ équivaut à amener le revenu global de la municipalité du point **q** au point **p¹** alors que, nécessairement, les dépenses de la collectivité passeront du point **r** au point **s**. Mais cette chute de revenu entraîne un déséquilibre dans le système. La demande chute de **D1** en **D2**, soit du point d'équilibre **u** au point de déséquilibre **w**. En effet, une moins grande valeur d'achat de biens et services (**C**) pourra être réalisée dans la municipalité sans compter une baisse possible des investissements (**I**): le boulanger sera moins prospère, dépensera moins d'argent chez le boucher ou l'épicier, ce qui amènera le système vers une nouvelle situation d'équilibre située au point **v**. Le passage du point **u** au point **v** constitue alors un effet démultiplicateur (régressif) de la première transaction financière; elle est une conséquence de la baisse de la consommation (**C**) et des investissements (**I**), imputable à la redistribution des transferts fiscaux (**G**). Sachant que cet effet démultiplicateur est égal à 1 ¢, on peut donc estimer l'impact de la transaction de la manière suivante: $(mn) = (rt) = 7¢$. Ainsi, en 1972, les dépenses globales et les revenus des particuliers de Saint-Ludger-de-Milot seront égaux à 93 ¢, au lieu de 1 \$ comme l'année précédente, si aucun autre facteur extérieur ne vient perturber les conditions du système.

Cette simulation est-elle suffisante pour illustrer l'impact global des transactions financières impliquées? Pas tout à fait! En effet, il y aura eu simultanément création de chômage à Saint-Ludger-de-Milot, car la transition du point **r** au point **t** sur le graphique de droite implique nécessairement une transition du point **l** au point **k** sur le graphique de gauche; et ceci signifie une perte d'emplois (chômage) pour la population résidant à Saint-Ludger; en d'autres termes, une baisse du rapport emploi-population et un accroissement du taux d'inoccupation.

Par contre, dans la ville d'Alma, qui aura bénéficié du transfert de la richesse collective, on enregistrera le mouvement inverse: une hausse du revenu moyen (de **m** à **n** sur le graphique), accompagnée d'un accroissement du nombre d'emplois (de **k** à **l**), et ceci, au cours d'une même année financière.

Application du modèle sur 20 ans

9. Nous sommes 20 ans plus tard, en 1991, au moment où il faut mesurer l'impact du système public de santé et de services sociaux mis en place en 1971, dans le Pays du Lac-Saint-Jean-Est.

La répartition des ressources n'a pas changé en 20 ans. Annuellement, Saint-Ludger-de-Milot perd 7 % de sa richesse collective, consacrée au financement du système de santé dont les ressources sont localisées à Alma. Combien lui reste-t-il de cette richesse, si les autres facteurs de croissance économique n'ont pas varié entre temps?

Ce reste sera égal au pourcentage de la richesse collective restant après chaque transaction (soit 93 %), 20 fois consécutives ¹.

Du dollar constant qui correspond à sa richesse initiale de 1971, il lui restera 23,4 ¢. Saint-Ludger aura donc perdu 76,6 ¢ ou, si on préfère, 76 % de sa richesse, au profit de l'autre collectivité, et les effets de cette perte seront appariés à la production de chômage. En clair, cette municipalité aura perdu son économie au profit d'une autre. On doit donc en déduire que la répartition inégalitaire des ressources de santé constitue, à elle seule, une cause de déséquilibre économique suffisamment lourde pour oblitérer à moyen terme une économie locale, et ceci, en faisant abstraction de toute autre cause qu'on imagine plus volontiers être à l'origine des difficultés économiques éprouvées par une population quelconque. Or, cet effet ne tient même pas compte des effets secondaires induits par cette première étape du processus de désintégration et qui seront vus un peu plus loin.

6.5 L'apparente contradiction entre la théorie économique et l'évolution démographique de la population de la M.R.C.

En référant aux cartes géographiques qui illustrent la répartition des ressources et du sous-développement, on doit déduire que la simulation de la situation de Saint-Ludger-de-Milot par rapport à Alma, se généralise à toutes les municipalités situées

¹ Formule: $(0.93)^{20} = 0.234$

au nord de la M.R.C. Par contre, si l'on en croit la théorie de la croissance et du sous-développement, ces municipalités devraient se retrouver aujourd'hui dans une situation économique voisine de celle du Bangladesh, alors qu'en comparaison, Alma serait la « Las Vegas » de la M.R.C.

Or, les faits contredisent cette interprétation. Ainsi, on aurait dû s'attendre à voir apparaître une flambée continue de chômage et d'inactivité économique, alors qu'en revanche, toutes les municipalités ou presque ont enregistré une croissance économique, malgré les disparités qui persistent.

De plus, on aurait dû s'attendre à ce que les disparités de «sans-emploi» entre les municipalités de la M.R.C. soient suffisantes pour enclencher un exode des populations vers Alma, assez important pour rayer de la carte les municipalités du secteur nord. À ce sujet, en consultant la carte 4, on constatera au contraire que dans le secteur nord, trois municipalités seulement ont subi une baisse démographique entre 1971 et 1981 (voir carte 4A). En comparaison, retenons que 42 % de la population du Québec habitait en 1981 dans une municipalité ou une paroisse ayant subi une telle diminution démographique au cours de la même période, alors que pendant ce temps, la population totale du Québec augmentait de 6,8 %. Donc, existe-t-il une explication à ces anomalies?

Les premiers symptômes du désastre en puissance sur le plan démographique apparaissent dans la M.R.C. entre 1981 et 1986 (voir la carte 4B), où on voit se dessiner une configuration de la croissance démographique très particulière: le centre économique de la M.R.C. se retrouve en diminution démographique (les municipalités d'Alma et de Taché). Tout autour de ce centre, dans les municipalités de banlieue, on voit se dessiner une couronne de municipalités en croissance démographique, alors qu'en périphérie de ces dernières, les municipalités les plus éloignées de la ville d'Alma accusaient à leur tour une chute démographique.

Il s'agit là d'une forme très caractéristique de la distribution du sous-développement démographique au Québec (dite du «trou de beigne»), et qui se vérifie même à l'échelle des régions entre 1971 et 1981. Par exemple, Montréal, comparativement à Montérégie et Laurentides–Lanaudière, comparativement au reste du Québec. Or, la question que soulève ce constat est importante: qu'est-ce qui a permis aux municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est de résister plus longtemps (soit jusqu'à 1981) au processus de désintégration démographique, alors que les autres municipalités du Québec, confrontées à une situation analogue, se désintégraient déjà à cette époque? Car l'importance de répondre à cette question tient à ce que selon l'hypothèse suggérée par la théorie de la croissance et du développement économique, les disparités dans la répartition des ressources de santé suffiraient à elles seules à enclencher toutes les autres causes de la désintégration des communautés et, par voie de conséquence, celle des régions; alors que la désintégration des centres-villes au profit des banlieues serait elle-même une conséquence de la désintégration des milieux ruraux situés en périphérie des banlieues, d'où la configuration

caractéristique en forme de « **trou de beigne** », des municipalités en désintégration démographique.

CARTE 4-A

Municipalités en diminution démographique entre 1971 et 1981
dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

Pour éviter de gonfler démesurément ce fichier Word 2001, nous avons placé la carte 4-A dans un fichier Word 2001 séparé.

106_carte_4A.doc

La carte 4-A est aussi accessible en format JPG.

106_carte_4A.jpg

CARTE 4-B

Municipalités en diminution démographique entre 1981 et 1986 dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

Pour éviter de gonfler démesurément ce fichier Word 2001, nous avons placé la carte 4-B dans un fichier Word 2001 séparé.

107_carte_4B.doc

La carte 4-B est aussi accessible en format JPG.

107_carte_4B.jpg

Comme corollaire de cette hypothèse, il n'existerait donc aucun moyen d'enrayer le processus de la désintégration au Québec, à moins de redistribuer préalablement vers les municipalités les fonds publics consacrés au financement des services de santé. En d'autres termes, il faudrait se résoudre à financer les municipalités plutôt que les corporations d'établissements; c'est-à-dire remettre en question les assises juridiques et administratives mêmes de la redistribution des fonds publics du Québec.

Donc, y a-t-il contradiction entre la théorie du développement économique et l'évolution apparente de la situation démographique dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est?

En guise d'entrée de jeu, retenons qu'il en est de même pour plusieurs genres d'affections qui assaillent les être humains: les premiers symptômes apparaissent au moment où il est déjà trop tard pour intervenir à l'intérieur des voies normales prévues; ici, les voies juridiques et administratives en vigueur.

Car la thèse développée dans ce document se résume dans ces termes: comment cette cause de désintégration des municipalités rurales (l'exemple de Saint-Ludger-de-Milot) a-t-elle contribué à enclencher la désintégration des centres-villes des grandes agglomérations (l'exemple d'Alma), ce qui a provoqué la désintégration des M.R.C. (l'exemple de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est), qui à son tour entraîne celle des sous-régions et régions (l'exemple du Lac-Saint-Jean et du Saguenay), et à créer une situation qui se vérifie à toutes ces échelles géographiques et dans toutes les autres parties du Québec, de façon semblable, sinon pire que dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est?

6.6 Cinq hypothèses à vérifier concernant les facteurs explicatifs de la contradiction

6.6.1 Énoncé des hypothèses

Pourquoi les municipalités dont l'économie a subi de tels assauts depuis 20 ans existent-elles encore? Pourquoi les centres-villes qui ont pourtant beaucoup de ressources se vident-ils de leurs populations comme les milieux ruraux qui n'ont pas de ressources? Quel est le rôle du secteur privé et des autres types de transferts gouvernementaux?

L'apparente contradiction entre les effets mis en lumière par la théorie de la croissance et du développement et la réalité observable tiendrait à plusieurs facteurs.

D'abord, les dynamismes locaux, certes, mais surtout les transferts fiscaux réalisés dans les municipalités de la M.R.C. provenant de deux autres sources. On pense d'abord aux transferts directs aux individus (assurance-chômage, aide sociale, pensions de vieillesse, etc.), lesquels atteignent directement, toutes proportions gardées, les populations les plus dans le besoin: en l'occurrence, les personnes résidant dans les municipalités du secteur nord. Or les transferts directs aux individus ne peuvent être « anti-redistributifs » entre les collectivités et ce, à l'évidence même.

Ensuite, et toujours dans la même veine, on pourrait penser au rôle joué par les ressources du secteur scolaire. Or, ce facteur pourrait à lui seul expliquer le fait que les municipalités de la M.R.C. ont résisté beaucoup mieux que les autres municipalités du Québec au processus de désintégration. En effet, contrairement à un grand nombre de municipalités rurales du Québec qui subissent la désintégration démographique depuis 1971, toutes les municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est étaient encore dotées d'au moins une école en 1986; chacune de ces municipalités jouissait donc d'une source assurée de revenus par transfert fiscal à une corporation d'établissement, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les autres municipalités rurales en désintégration au Québec.

Cependant, pour comprendre le rôle préventif joué par les ressources scolaires, il faut considérer cinq autres facteurs explicatifs beaucoup plus importants, de cette apparente anomalie.

1. Le premier de ces facteurs possibles de la contradiction apparente entre la théorie économique et l'évolution démographique, est lié au fait que les inégalités de croissance économique n'agissent pas au hasard sur l'ensemble des personnes résidant dans une municipalité: ces inégalités agissent plutôt de façon sélective sur les jeunes parents potentiels ou réels, susceptibles d'assurer la reproduction naturelle de la population des municipalités et, de façon plus sélective encore, sur les femmes qui appartiennent à ce groupe. En effet, les flux d'emplois imputables à une mauvaise répartition des ressources de santé auraient déséquilibré la répartition géographique de l'offre d'emploi dans un secteur d'activité où les spécialités traditionnelles fondées sur le sexe n'ont pas de pertinence. Or, parmi ces secteurs d'activité économique, celui de la santé et des services sociaux constitue un secteur privilégié.

En clair, les municipalités rurales auraient été évacuées, de façon générale, des jeunes mais de façon particulière, des mères potentielles. C'est pourquoi, selon cette hypothèse, on peut affirmer que l'extinction des communautés sera désormais inscrite dans le cours normal des choses, alors que la diminution de la population totale ne constituerait en fait que le premier symptôme apparent de ce fait accompli.

2. Le second facteur principal serait lié quant à lui à un effet induit de la désintégration des communautés rurales et de la concentration géographique des ressources de santé dans les centres-villes, par injection de transferts fiscaux à la fois récurrents et considérables, mais beaucoup moins considérables encore que l'activité générée

par les effets indirects de ces transferts. On parle alors des effets multiplicateurs découlant de l'injection annuellement récurrente dans les centres-villes, des dépenses gouvernementales consacrées au fonctionnement des établissements de santé; or, ces effets représentent plusieurs fois la valeur des transferts directs aux établissements.

Le volume d'activité économique ainsi créé, entretenu et amplifié par l'exode des populations rurales vers les centres-villes, provoquerait rapidement une saturation de l'espace habité et habitable en centre-ville. Et cette saturation serait elle-même responsable de l'exode des populations résidant en centre-ville vers les municipalités de banlieue. Elle contribuerait à expliquer, en fait, la diminution de population dans la ville d'Alma entre 1981 et 1986, où sont concentrées les ressources, de même que l'accroissement démographique des municipalités de banlieue situées autour (Saint-Bruno, Saint-Gédéon, Delisle) entre 1981 et 1986. Mais, de la même manière et à une toute autre échelle, elle contribuerait à expliquer la chute démographique qu'a subie la région du Montréal-Métropolitain entre 1971 et 1981 (7% de la population totale, soit à peu près l'équivalent de la population totale de la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie) et, simultanément, la croissance démographique très considérable des deux régions de banlieue situées en périphérie immédiate (Montérégie avec 26 %, et Laurentides-Lanaudière avec 35 % d'accroissement démographique, entre 1971 et 1981) [22] *.

Par la suite, l'exode des payeurs de taxes hors des centres-villes contraindrait les autorités en place à accroître les taxes municipales pour compenser les effets de cet exode, et cet accroissement en spirale accentuerait mécaniquement l'incitatif à l'exode des centres-villes vers les banlieues. Par la suite, et en vue de ramener les payeurs de taxes vers les centres-villes, les gouvernements municipaux concernés seront contraints à lancer des projets de réfection domiciliaire et de construction de résidences de luxe (subventionnées par l'État provincial et fédéral) pour personnes âgées bien nanties (à mettre en parallèle avec le développement du Vieux Port dans la ville de Québec et la réfection du centre de Montréal). Il ne serait donc pas incohérent, dans cette perspective, de constater que l'exode dans les centres-villes évolue de pair avec la concentration des ressources de santé.

En clair, plus le centre d'Alma (comme celui de Montréal) disposera de ressources de santé, plus sa population diminuera rapidement au profit de zones de banlieue sans ressources, alors que la contradiction apparente tient au fait que les titulaires des emplois disponibles à Alma ne sont pas nécessairement et seulement des résidents d'Alma. Or, ceci explique de la même manière le fait qu'à Montréal, par exemple, le rapport emploi-population est plus faible que dans les régions de Laurentides-Lanaudière et de Montérégie où, par contre, une très forte proportion de la main-d'œuvre occupe un emploi dans le centre-ville de Montréal. Or, Alma, qui n'est qu'en début de processus, accuse déjà cette particularité d'avoir un rapport emploi-

* [22] Les sources des données à l'appui de ces affirmations sont indiquées au bas du tableau 10.

population un peu plus faible que ses municipalités de banlieue sans ressources (voir les tableaux 13 et 14).

3. Le troisième facteur explicatif de cette contradiction apparente est sans doute le plus important: la dissymétrie des flux démographiques, dont quelques aspects généraux ont été mis en lumière à la fin du chapitre 4. Lorsqu'on affirme que « parmi ceux qui quittent un endroit pour aller habiter ailleurs, il y en a certains qui... », le sens du mot « ailleurs » demande à être précisé; car ce mot ne réfère pas nécessairement à la ville d'à côté. Dans le cas de ceux qui quittent les municipalités situées dans le secteur nord de la M.R.C., un certain nombre pourront s'établir à Alma, mais aussi à Roberval ou à Chicoutimi, à Québec, à Montréal, à Toronto, aux États-Unis, en France ou ailleurs.

Et lorsque les mêmes facteurs d'attraction démographique, vérifiables dans la M.R.C., sont généralisables à l'ensemble du Québec (par municipalité, à l'intérieur des M.R.C., par M.R.C. à l'intérieur des régions, par région à l'intérieur du Québec, etc.), on peut donc déduire que la dislocation des municipalités rurales de la M.R.C. est attribuable, dans une certaine mesure, à la concentration des ressources à Alma, certes, mais aussi dans tous les pôles d'attraction du Québec, dont certains sont beaucoup plus considérables qu'Alma (Québec et surtout Montréal, entre autres).

Dans cette perspective, on peut également faire l'hypothèse que Alma est elle-même un centre « sous-développé », comparativement aux autres centres du Québec. Dès lors, son effet sera seulement de ralentir l'exode des jeunes hors de la M.R.C., plutôt que de l'enrayer. Dans cette perspective, il serait même plausible de constater que le mouvement démographique des jeunes vers la zone d'attraction, constituée des villes de banlieue encerclant Alma, ne manifesterait pas un accroissement démographique de jeunes provenant d'Alma et des parties rurales de la M.R.C.: la situation démographique relativement meilleure des villes de banlieue serait simplement caractérisée par un exode des jeunes un peu moins rapide dans les municipalités de banlieue, que dans les autres parties de la M.R.C. En clair, toutes les municipalités de la M.R.C. seront tôt ou tard en désintégration démographique, alors que cette éventualité serait déjà inscrite de façon inexorable dans le cours normal des événements. Or, à une beaucoup plus grande échelle, il s'agit ici du même processus qui expliquerait la désintégration des régions du Québec, et qui signifierait, le cas échéant, que la désintégration éventuelle des régions n'a pas pour origine la désintégration des M.R.C. qui les subdivisent, mais bien la déstabilisation des municipalités qui subdivisent les M.R.C., et donc les régions auxquelles elles appartiennent.

En conséquence, la solution du problème de la désintégration se situerait à l'échelle des municipalités, et non pas à celle des M.R.C. Dans cette perspective, Alma ne sera jamais la « Las Vegas » de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, car elle serait elle-même un pôle d'attraction économique en voie de désintégration. On peut alors concevoir que tenter d'enrayer la dislocation des régions en regroupant les activités

dans les centres locaux et régionaux aura l'effet contraire et contribuera plutôt à accélérer le processus.

4. Un quatrième facteur explicatif de l'apparente contradiction entre la théorie économique et les faits vérifiables sur le plan démographique, tiendrait à l'influence compensatoire qu'a pu exercer jusqu'ici le secteur privé sur l'évolution de cette M.R.C. Par contre, si les hypothèses qui viennent d'être énumérées s'avèrent vérifiées dans les faits, alors ce « rôle tampon » s'amenuisera au fur et à mesure que l'évolution démographique fera son œuvre. En fait, la M.R.C. se retrouvera dans une situation inverse de celle qui décrit les conditions optimales que recherchent les gens d'affaires (et qui a été décrite au paragraphe 4.3), et que révèle l'écroulement du marché intérieur des biens et services accompagné de l'appauvrissement continu des populations résidentes. En effet, selon les conditions qui viennent d'être décrites par anticipation, tôt ou tard on retrouvera réunis, dans la M.R.C., tous les ingrédients pour une faillite assurée des entreprises privées, comme cela se produit ailleurs au Québec, en situation comparable.

5. Le cinquième et dernier facteur explicatif de la contradiction apparente découle de l'étroite symbiose qui existe entre les mesures de croissance économique et les mesures de croissance démographique.

Parmi les principaux arguments qui pourront être invoqués pour contester le caractère foncièrement « anti-redistributif » du système de dépenses gouvernementales du Québec, on compte le fait que les paiements d'assurance-chômage, d'aide sociale et de pensions de vieillesse atteignent principalement les municipalités les plus économiquement démunies, en compensation du chômage créé par ailleurs.

À ce sujet, il y aurait lieu d'apporter quelques nuances: contrairement aux établissements de santé et de services sociaux, les paiements de transferts aux individus n'atteignent pas de façon sélective les municipalités. En d'autres termes, il pourrait même arriver que les transferts directs aux individus à Alma représentent des sommes plus importantes que celles qui sont consenties à l'ensemble des autres communautés, simplement parce qu'il y aurait numériquement plus de chômeurs et d'assistés sociaux à Alma, bien que la proportion de chômeurs et d'assistés sociaux y soit plus faible que dans toutes les autres municipalités réunies, ou séparément (à 2 exceptions sur 16).

Mais le principal argument pour contredire cette hypothèse est d'un tout autre ordre comme on l'a déjà vu. En effet, la contribution des municipalités en désintégration à l'essor économique des autres territoires ne s'explique pas seulement par un flux récurrent des masses monétaires et des emplois via les taxes et les impôts (conformément à la théorie de la croissance et du développement économique), mais plutôt et surtout par une conséquence du flux des emplois, consécutif à l'exode des masses monétaires: soit par l'exode des payeurs de taxes eux-mêmes, ceux qui doivent émigrer pour aller occuper ailleurs les emplois qui ont été prélevés chez eux.

Et ce facteur constitue d'ailleurs l'explication principale du fait que Saint-Ludger-de-Milot et les autres ne soient pas aujourd'hui dans une situation comparable à celle du Bangladesh: sans l'exode démographique des jeunes, le nombre d'emplois disponibles aurait dû être partagé entre un bien plus grand nombre de personnes, impliquant par le fait même que le rapport emploi-population aurait été beaucoup plus faible dans les municipalités en désintégration qu'il ne l'est actuellement.

En fait, l'exode des jeunes hors des communautés en désintégration constitue dans cette perspective le mécanisme naturel par lequel est rétabli, année après année, l'équilibre économique rompu par les inégalités de transferts fiscaux entre les municipalités. Ainsi, la seule différence qui existerait entre les pays du tiers monde et les municipalités en désintégration, serait liée au fait que dans les premiers, les chômeurs et les autres sans travail, seraient forcés de demeurer sur place en raison du cloisonnement des frontières entre les divers pays, contrairement aux municipalités du Québec, où les gens qui n'ont pas d'emploi peuvent facilement émigrer ailleurs de leur plein gré, lorsqu'ils n'y sont pas explicitement encouragés.

Dans cette perspective, il serait donc plausible d'affirmer que, comme pour les régions, l'accroissement des emplois dans les communautés en désintégration constitue un phénomène marginal, comparativement au maintien du déséquilibre du rapport emploi-population entre les municipalités, de 1971 à 1986 (tel que reproduit sur les cartes 1-A, 1-B, 1-C et 1-D).

6.6.2 Vérification des cinq hypothèses

Le tableau 15 contient les données utiles pour les fins de cette vérification. Le tableau reproduit les effectifs de population par groupes d'âge quinquennaux pour chaque année de recensement (de 1971 à 1986) et pour chaque municipalité habitée de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est (à l'exception de la base militaire de Mont-Apica).

La vérification des cinq hypothèses peut être effectuée globalement en comparant l'évolution démographique des cohortes d'âge entre 1971 et 1986, dans les cinq regroupements significatifs de municipalités qui subdivisent la M.R.C. Ces regroupements se distribuent de la façon suivante:

1. Les six municipalités du secteur nord de la M.R.C. qui n'appartiennent pas à la zone de banlieue située autour de la ville d'Alma: Saint-Ludger-de-Milot, Sainte-Monique, Saint-Henri-de-Taillon, L'Ascension, Lamarche et Labrecque;
2. La ville d'Alma;

3. Les cinq municipalités du secteur sud qui n'appartiennent pas à la zone de banlieue située autour de la ville d'Alma: Desbiens, Métabetchouan, Lac-à-la-Croix, Hébertville et Hébertville-Station;
4. Les quatre municipalités de banlieue situées autour de la ville d'Alma: Delisle et Taché, au nord; Saint-Gédéon et Saint-Bruno, au sud;
5. Enfin, l'ensemble des municipalités de la M.R.C.

Tableau 15

Distribution des effectifs démographiques par groupes d'âge quinquennaux dans les municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, entre 1971 et 1986.

Municipali't's	35 - 39 ans				40 - 44 ans				45 - 49 ans				50 - 54 ans				55 - 59 ans				60 - 64 ans				65 ans et +						
	1971	1976	1981	1986	1971	1976	1981	1986	1971	1976	1981	1986	1971	1976	1981	1986	1971	1976	1981	1986	1971	1976	1981	1986	1971	1976	1981	1986	1971	1976	1981
Alma	1555	1540	1765	1935	1485	1525	1505	1770	1090	1475	1450	1440	850	1080	1425	1375	660	815	1040	1340	580	630	760	940	860	1095	1335	1650			
Delisle	140	165	250	305	135	160	195	240	140	145	160	175	105	150	140	155	85	110	140	130	60	80	105	120	95	165	160	210			
Desbiens	90	95	85	90	110	90	100	85	75	100	90	90	95	85	90	75	65	90	80	75	45	55	75	70	105	120	140	165			
H'bertville	155	155	135	170	145	145	150	135	125	140	130	140	110	115	135	125	85	95	105	125	105	65	85	100	160	160	205	215			
H'bertville-Station	65	80	90	110	65	60	80	80	55	60	70	80	50	65	70	65	40	45	70	60	30	45	35	60	65	65	95	110			
L'Ascension	85	80	95	120	65	75	80	95	60	60	85	90	55	60	70	80	40	45	60	65	30	30	35	65	60	80	95	110			
Labrecque	50	45	70	75	60	45	50	60	50	50	50	45	35	45	50	55	15	35	35	50	50	20	35	40	70	55	65	85			
Lac-[-]la-Croix	60	35	65	65	65	45	30	60	55	50	45	40	45	50	50	35	35	40	45	50	35	45	40	45	70	80	90	100			
Lamarche	30	30	20	45	25	30	30	20	30	25	30	30	20	25	25	25	20	25	15	25	5	10	25	10	25	5	20	35			
Metabetchouan	170	160	210	235	145	165	175	195	120	160	155	160	115	145	175	165	100	115	145	165	110	110	95	145	270	310	335	365			
Saint-Bruno	145	120	155	180	125	130	130	135	105	100	140	125	80	95	100	135	45	80	80	110	55	40	80	80	85	95	115	145			
Saint-G'd'on	110	85	110	120	75	90	80	100	80	70	90	70	75	80	80	95	55	70	75	80	35	45	60	75	95	95	110	130			
St-Henri-de-Tailion	35	40	50	45	45	40	35	45	30	40	40	40	25	25	35	35	5	20	25	35	35	15	20	35	35	30	35	45			
St-Ludger-de-Milot	55	40	65	35	30	55	40	55	15	35	45	40	25	20	30	40	10	25	20	35	20	30	25	25	15	50	40	40			
Sainte-Monique	60	25	35	75	40	45	35	35	30	40	40	30	50	35	45	40	25	30	45	40	25	25	20	35	45	60	60	60			
Tach'	105	105	105	130	70	95	110	85	85	75	100	95	70	80	90	75	30	60	80	80	45	25	55	75	65	65	75	100			
Total	2910	2800	3305	3735	2685	2795	2825	3195	2145	2625	2720	2690	1805	2155	2610	2575	1315	1700	2060	2465	1265	1270	1550	1920	2120	2530	2975	3565			



116_117_tab_15.xls

Cliquer deux fois sur l'icône du fichier pour accéder au tableau 15
réalisé avec Microsoft Excel 2001

Source :
Recensements canadiens de 1971, 1976, 1981, 1986.
Système J36 MSSS.
Données à territoire constant de 1986.

Rappel: on a déjà vu à ce sujet que l'étude de l'évolution des cohortes d'âge permettait de mesurer l'importance relative des bilans migratoires des populations par groupe d'âge selon le regroupement de population désiré.

On devrait donc s'attendre à ce que, conformément aux cinq hypothèses, l'exode démographique des jeunes soit supérieur dans le secteur nord (le premier groupe de municipalités sans ressources), suivi des municipalités du secteur sud (avec un peu de ressources), suivi de la ville d'Alma (avec «beaucoup de ressources»), suivi enfin des

municipalités de banlieue (sans ressources), moins affectées, et qui bénéficieraient même de l'exode démographique des jeunes hors de toutes les autres municipalités de la M.R.C., incluant Alma.

L'évolution de la population de la M.R.C., à cet égard, fournit une mesure synthétique de tous ces mouvements réunis et de l'importance de l'attraction exercée sur l'ensemble de la M.R.C. par les autres pôles situés un peu partout au Québec.

Or, comme on l'a vu par ailleurs à propos des régions, le profil des migrations démographiques des jeunes devrait évoluer dans l'espace de la M.R.C., conformément au regroupement des municipalités selon le rapport emploi-population.

Afin de vérifier la pertinence des cinq hypothèses, le tableau 16 illustre la distribution des quatre regroupements de municipalités de la M.R.C. – les quatre municipalités de banlieue, Alma, les six municipalités du secteur nord et les cinq du secteur sud – selon la vitesse de l'exode démographique dans chacune des populations correspondant à ces regroupements, alors que la vitesse de l'exode y est mesurée par le taux d'accroissement des cohortes d'âge quinquennales entre 1971 et 1986.

Observations

1. Conformément à l'hypothèse 1, l'exode démographique, en particulier celui des jeunes, est moins rapide dans les municipalités de banlieue et à Alma que dans le secteur nord et dans le secteur sud de la M.R.C. (lignes 1 et 2 *versus* lignes 3 et 4). Or, cette observation est corroborée par la distribution géographique du rapport emploi-population entre les municipalités de la M.R.C.

2. Conformément à l'hypothèse 2, l'exode démographique, en particulier celui des jeunes, est moins rapide dans les quatre municipalités de banlieue qu'à Alma (ligne 1 *versus* ligne 2). Cette observation est corroborée, elle aussi, par la distribution du rapport emploi-population.

3. Conformément à l'hypothèse 3, aucun des sept regroupements territoriaux rapportés au tableau ne subit l'exode démographique des jeunes au même rythme que les autres; alors que les quatre premiers regroupements réfèrent à des territoires mutuellement exclusifs, tous les quatre constituent des parties des trois suivants, lesquels sont emboîtés les uns dans les autres. Ceci illustre le profil dissymétrique des flux démographiques applicables à toutes les parties du territoire québécois.

4. Contrairement à l'hypothèse 1, l'exode démographique des jeunes est légèrement moins rapide dans le secteur nord que dans le secteur sud, sauf pour la

cohorte des 5-9 ans en 1971 (20-24 ans en 1986). Par contre, dans les autres cohortes la différence entre les deux demeure relativement faible. Il semble y avoir lieu ici de tenir cette différence comme insuffisante pour infirmer la relation générale entre le déséquilibre dans la répartition des emplois et l'acuité des bilans migratoires, qui se vérifie partout ailleurs conformément aux attentes.

Tableau 16

Taux d'accroissement des cohortes d'âge en pourcentage ¹ entre 1971 et 1986 dans quatre groupements de municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est (année de référence 1971)											
Age en 1971	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54
Age en 1986	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69
4 municipalités de banlieue	+ 5,0	- 14,7	- 29,0	- 15,9	- 14,0	- 0,9	+ 4,5	- 8,0	- 1,2	- 14,6	- 16,7
Ville d'Alma	- 0,5	- 12,4	- 32,2	- 31,4	- 14,8	- 7,3	- 11,1	- 11,6	- 9,8	- 13,8	- 21,2
6 municipalités du secteur nord	- 3,8	- 30,1	- 40,9	- 37,2	- 14,1	+ 10,7	- 5,2	- 12,7	- 5,7	- 2,3	- 26,2
5 municipalités du secteur sud	- 3,4	- 19,9	- 45,8	- 42,0	- 15,2	- 5,9	- 14,3	- 13,9	- 10,4	- 2,3	- 21,7
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est	- 0,5	- 16,7	- 35,3	- 31,4	- 14,6	- 4,5	- 8,8	- 11,5	- 8,2	- 10,5	- 21,1
Région Saguenay- Lac-Saint-Jean	- 5,6	- 16,6	- 27,2	- 22,1	- 12,5	- 6,7	- 10,8	- 12,0	- 13,3	- 15,9	- 22,6
Province de Québec	- 1,0	- 3,7	- 10,8	- 6,7	- 3,2	- 6,5	- 5,7	- 8,2	- 9,8	- 13,9	- 19,8

Source: Compilation à l'aide des données du tableau 15.

5. Conformément aux hypothèses 1 et 5, tous les secteurs géographiques de la M.R.C. ont subi les effets de l'exode des jeunes à un point suffisant pour affirmer qu'aucun d'entre eux n'est désormais à l'abri de l'extinction. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer l'évolution des cohortes d'âge dans chacun des quatre regroupements de municipalités à celle qui caractérise la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean [21] *, (ligne 6) et dont les conclusions en ce sens ont déjà été rapportées en première partie de cet ouvrage.

¹ En 1971, on retrouvait dans les quatre municipalités de banlieue, 705 enfants âgés entre 0 et 4 ans. Or, 15 ans plus tard en 1986, on en retrouvait 740 âgés entre 15 et 19 ans. Ceci représente un accroissement de 5% de la cohorte des 0-4 ans de 1971, dans les municipalités de banlieue.

* [21] Les définitions de plusieurs régions du Québec peuvent varier d'un ministère à l'autre. Par exemple pour le secteur de la santé et des services sociaux, les municipalités de Chibougamau et Chapais sont incluses dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean; -ce qui ne s'applique pas au secteur de l'éducation, de même qu'aux autres ministères pour lesquels les régions sont des entiers parfaits de M.R.C.

6. **Conclusion:** il n'y a pas contradiction entre la théorie du développement économique et le profil d'évolution démographique des populations. Seules quelques légèretés académiques propices à engendrer des insuffisances d'interprétation concernant les relations explicatives entre les deux, font perdre de vue au spécialiste du développement économique québécois, le «postulat de la survie» que l'homme de Néanderthal connaissait déjà quelques millénaires avant lui, et qu'il devait sans doute formuler en ces termes: «Lorsque le mammouth se fait rare ou plus difficile à chasser qu'ailleurs, la horde se déplace.»¹ Pour faire plus moderne, on n'a qu'à remplacer la viande de mammouth par des masses monétaires, puis les arcs et les flèches par des emplois servant à capturer les masses monétaires.

Examinée à la lumière de la théorie de la croissance économique, la surconcentration de l'activité économique dans les pôles d'attraction se voit alors comme un effort visant à concentrer dans un même package tous les mammouths, dans le but d'aider ces derniers à se reproduire plus rapidement. Par contre, cette pratique a le fâcheux inconvénient d'acculer à la famine les mammouths qui ne vivent pas à proximité du package, tout en forçant ceux qui l'habitent à émigrer en banlieue, de peur de se faire piétiner par ceux qui y circulent librement (sans compter les dommages infligés à l'écologie du package et dont on imagine l'étendue, lorsque la densité de mammouths et de chasseurs est trop élevée). Vue de cette façon, la théorie de la croissance et du développement économique pourrait être appréhendée de la même manière que l'opposition millénaire qui caractérise le point de vue de l'éleveur et celui du chasseur.

Une opposition vieille comme le monde, mais qui cessera le jour où le foin fera défaut pour nourrir tous les mammouths empilés dans la package: le jour où l'éleveur devra redevenir chasseur pour survivre. Le jour où les ressources du secteur public québécois auront fini d'épuiser le « foin » disponible dans les campagnes et dans les régions périphériques, ce jour-là, gare aux mammouths affamés (surtout si on habite en banlieue, sur la ligne de passage du troupeau en furie)!

6.6.3 L'enclenchement des autres causes de la désintégration

Mais laissons là les métaphores sur l'écologie du mammouth, pour revenir à des préoccupations plus immédiates.

L'exemple de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est a permis de démontrer l'existence d'un lien organique entre les inégalités dans la répartition géographique des ressources immobilières de santé, les inégalités dans la répartition des transferts fiscaux, les transferts de richesse collective de certaines parties du territoire vers

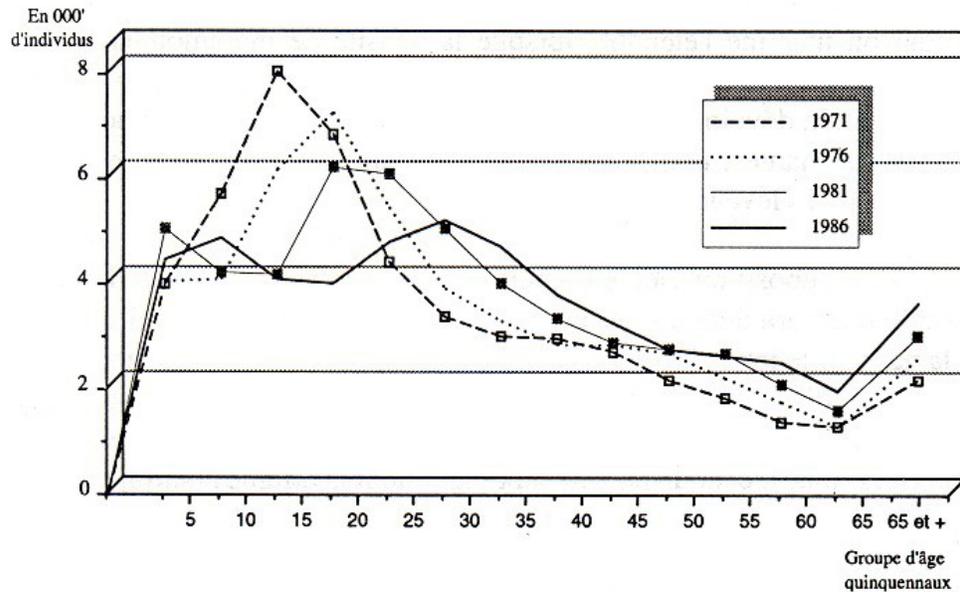
¹ Traduction libre du néanderthalien.

d'autres parties, les inégalités chroniques dans la répartition des emplois et, enfin, l'exode démographique des jeunes qui en découle.

Or, le processus de la désintégration n'est pas encore complet. En effet, l'exode démographique des jeunes que subissent les municipalités de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est aura laissé des séquelles qui rendent désormais la désintégration irréversible. Ces séquelles peuvent être déduites à partir du graphique 5, qui illustre l'évolution des effectifs de population par groupes d'âge dans l'ensemble de la M.R.C., entre 1971 et 1986.

GRAPHIQUE 5

Évolution de la population totale de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est par groupes d'âge quinquennaux entre 1971 et 1986



Source : données du tableau 15, CRSSS-02.

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES

On parle beaucoup de dénatalité au Québec. Pourtant, le graphique 5 montre que depuis 1971, le nombre d'enfants âgés entre 0 et 5 ans dans la M.R.C. est demeuré relativement stable, sauf entre 1976 et 1981, où il a augmenté d'environ 1000 individus, pour revenir à des quantités plus «normales» pour la M.R.C., en 1986. Cette anomalie apparente entre le discours et la réalité s'explique par le fait que

malgré l'exode des jeunes, le nombre de futurs parents n'a jamais cessé de croître dans la M.R.C. depuis 1971 (voir l'accroissement des effectifs dans les groupes d'âge compris entre 20 et 40 ans).

On peut alors constater que l'exode des jeunes n'a jamais été assez important, jusqu'à maintenant, pour entamer la capacité de reproduction naturelle de la population de la M.R.C.; l'accroissement du nombre de parents potentiels et réels compensait jusqu'ici la chute de la natalité.

Cependant, en suivant la courbe de 1986, on pourra constater que, le vieillissement naturel aidant, le nombre d'individus en âge d'avoir des enfants diminuera progressivement, par rapport à leurs effectifs actuels: la population en âge d'avoir des enfants n'est plus au rendez-vous! (Voir les effectifs dans les groupes d'âge inférieurs à 25 ans, en 1986.)

Ceci aura pour effet de multiplier par deux les conséquences de la dénatalité sur l'accroissement naturel de la population: dans un avenir quasi immédiat, le nombre d'enfants nés dans la M.R.C. tombera inexorablement en chute libre. Cette décroissance affectera sous peu les effectifs d'enfants d'âge scolaire.

Le réseau scolaire deviendra vite périmé (faute d'enfants pour en justifier l'existence). Les fermetures d'écoles primaires qui s'ensuivront ¹ auront non seulement pour effet de créer du chômage (chez les enseignants), mais surtout de réduire encore davantage l'importance des transferts fiscaux vers les municipalités affectées. Ce sera ensuite le tour des écoles secondaires, puis de l'université, et pour terminer, celui des programmes d'éducation aux adultes ².

On pourra alors déduire que le déséquilibre initial imputable au secteur de la santé aura entraîné dans son sillage les ressources du secteur de l'éducation, contribuant ainsi à accélérer le déséquilibre économique et démographique initial décrit antérieurement à l'aide du modèle théorique de la croissance et du développement économique. Par contre, dans les autres municipalités de banlieue, où on manque d'écoles en raison de la croissance constante de parents potentiels et réels venant d'un peu partout au Québec, le besoin d'institutions scolaires devient de plus en plus criant.

Les habitants de la M.R.C. assisteront alors à ce triste événement: le réseau scolaire que les communautés se sont donné et qui, dans une large mesure, date d'avant la réforme des années 1960, leur sera enlevé pour être relocalisé à l'extérieur de la M.R.C., voire de la région.

¹ Comme cela s'est produit récemment dans la municipalité de Sainte-Monique faisant partie de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

² L'absence d'université dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est contredit cette affirmation à l'évidence même. Cependant, le profil d'évolution démographique de la M.R.C. étant identique à celui de la région 02, ce commentaire n'épargne pas l'Université du Québec à Chicoutimi, ni l'université de Bras-d'Apic dans la région Beauce-Appalaches.

Comment faire pour attirer de futurs parents dans les communautés en désintégration, le jour où le réseau scolaire ne sera plus disponible sur place? Cet effet prévisible de la déstructuration démographique des communautés apparaît désormais inéluctable. Il est inscrit dans le cours normal des événements, à moins, bien entendu, que les données des recensements soient fausses!

Ainsi tombera l'un des principaux remparts ayant permis jusqu'ici à la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est de contenir la progression du mouvement de la désintégration: la présence d'institutions scolaires dans toutes les municipalités qui la subdivisent.

La M.R.C. réunira alors tous les ingrédients défavorables à l'essor du secteur privé, en ce qui a trait à la production et à l'achat de biens et services: chute démographique, appauvrissement continu de la population, manque de services essentiels. Ce sera la fin! Seuls ceux qui s'obstineront à rester pourront témoigner que ce coin du pays fut jadis suffisamment prospère pour faire vivre la population de plus d'une quinzaine de communautés, et le même commentaire va « comme un gant » à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean prise comme ensemble, ainsi qu'à toutes les autres régions en désintégration au Québec!

Par ailleurs, les courbes qui décrivent l'évolution démographique de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est prise globalement démontrent que (contrairement à l'exemple semi-fictif qui a servi jusqu'ici à illustrer le processus) la déstructuration des municipalités de la M.R.C. n'a pas servi la ville d'Alma, qui en subit plutôt les contrecoups. En détruisant les municipalités qui la subdivisent, on a détruit la M.R.C. tout entière; et dans ce contexte, les tentatives artificielles de stabilisation de la population globale dans le pôle d'Alma ne feront qu'accélérer le processus de déstabilisation de la M.R.C.

Ce n'est pas tout: pendant ce temps, le nombre de personnes âgées s'accroîtra sans cesse, à mesure que disparaîtra progressivement le réseau naturel d'aide aux personnes en besoin demeurant à résidence, d'où une surcharge anticipée des services publics dans le secteur de la santé et des services sociaux, attribuable à la plus grande stabilité de la population âgée de plus de 40 ans en 1986 (à moins qu'un accroissement de la mortalité précoce ne contribue à alléger le fardeau des services publics).

ADDENDA

En guise de complément, le tableau 17 montre les rapports de masculinité qui opposent, en 1986, les populations du secteur nord de la M.R.C. à la ville d'Alma. Dans les municipalités du secteur nord, on compte 110,4 hommes pour 100 femmes âgées de 15 ans et plus, contre 96,8 hommes dans la ville d'Alma, soit un écart de 14 %. Les hommes d'un bord, les femmes de l'autre! Drôle de quadrille en vérité! Mais comment lutter désormais contre les conséquences de l'exode démographique des

jeunes par une hausse de la natalité dans la population restante, lorsque les hommes et les femmes âgés de plus de 15 ans ne demeurent plus au même endroit? En important des cigognes, peut-être?...

TABLEAU 17

Comparaison entre le rapport de masculinité de la population âgée de 15 ans et plus résidant dans le secteur nord de la M.R.C. et celui de la ville d'Alma en 1986 (selon le recensement)			
	Masculins	Féminins	Rapport de masculinité
	A	B	(A / B) x 100
Alma	9655	9975	96,8
Le secteur nord	2230	2020	110,4

6.7 Conclusion

L'exemple de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est montre comment la répartition déséquilibrée des ressources de santé et des services sociaux suffit pour déséquilibrer la répartition des ressources scolaires, puis celles du secteur privé; bref pour enclencher toutes les autres causes auxquelles on peut attribuer la décroissance économique et démographique des populations. Dans les limites des théories et des données à l'appui, il apparaît donc impossible qu'un revirement de tendance puisse désormais s'opérer à partir des forces internes de la population de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est.

Par ailleurs, il est illusoire de s'attendre à ce que le processus soit infléchi de l'extérieur, compte tenu des modalités actuelles prévues par les lois et règlements du Québec, qui régissent la redistribution des fonds publics entre les municipalités.

La question qui se pose alors est la suivante: D'où la solution peut-elle venir et quelles sont les avenues possibles? Mais d'abord, en quoi consiste-t-elle, cette solution?

Elle consiste tout simplement à restabiliser les communautés locales en désintégration, en y ramenant les effectifs démographiques qu'elles ont perdus au cours des ans, au profit d'autres communautés du Québec. Il s'agit là d'un objectif qui doit être atteint à court ou moyen terme, et qui exige maintenant beaucoup plus que le rétablissement des équilibres économiques rompus depuis 1971: il faut que les dégâts d'ordre démographique infligés aux localités depuis cette date soient réparés.

À cette fin, on pourrait penser que l'instauration de gouvernements régionaux permettrait d'assurer une meilleure redistribution des fonds publics, non seulement entre les M.R.C. de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais encore entre les municipalités qui les subdivisent.

Pour se convaincre du contraire, il suffira de comparer les illustrations des graphiques 1 et 5, pour constater que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, prise comme ensemble, est confrontée à la même réalité que celle qui se vérifie dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est.

Pour constater également, à l'aide des faits rapportés en première partie de cet ouvrage, que l'ensemble des régions périphériques, auquel le Saguenay-Lac-Saint-Jean appartient, est au Québec ce que les municipalités du secteur nord sont à la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est; que les régions du centre du Québec-Estrie, Trois-Rivières et Québec sont au Québec ce que les municipalités du secteur sud sont à la M.R.C.; que les régions de Montérégie et Laurentides-Lanaudière sont au Québec ce que les municipalités de banlieue, Delisle, Taché, Saint-Bruno et Saint-Gédéon, sont

à la M.R.C.; et, enfin, que la seule région de Montréal-Métropolitain est au Québec ce que la ville d'Alma est à la M.R.C.

Par la suite, il suffira de prendre connaissance de l'article 2 de la Loi sur la santé et les services sociaux, portant sur l'application de la loi, et qui stipule que « la présente Loi et les règlements s'appliquent à tout établissement, quelle que soit la loi qui le régit et nonobstant toute loi générale ou spéciale ». Il s'agit alors des établissements prévus à l'article 1, paragraphe 1, de la loi (hôpitaux, centres d'accueil, C.L.S.C., CSS).

Dans ce contexte, comment, sauf erreur, le ministre de la Santé et des Services sociaux pourrait-il déléguer aux instances régionales ou locales - on pense aux M.R.C. -, l'autorité nécessaire pour répartir les fonds publics entre les municipalités, alors que lui-même ne dispose pas du pouvoir de le faire pour n'importe quel territoire, même les régions? (Ce pouvoir étant limité aux établissements.) Comment serait-il justifié de financer des municipalités qui n'ont pas d'établissements sur leur territoire?

Dans le contexte qui prévaut actuellement, il faudrait même ajouter que l'instauration de tels paliers de gouvernement régionaux et locaux, équivaldrait ni plus ni moins à accorder aux pouvoirs locaux ou régionaux le triste privilège de gérer eux-mêmes la désintégration de la collectivité qu'ils représentent.

7.

Généralisation de l'exemple de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

[Retour à la table des matières](#)

7.1 Comment rater un projet

Parmi les moyens qui ont fait leurs preuves pour garantir le passage assuré d'une situation périlleuse à une situation désastreuse, on peut retenir:

1. L'optimisme à tout crin: « Au fond, les choses ne peuvent pas être aussi pires ! »;
2. Le pessimisme impuissant: « Vaut mieux tout laisser tomber! »;
3. Exiger l'aide de ceux qui sont aussi mal pris, sinon plus mal pris que soi;
4. Se tromper de solution, en s'attaquant à un vrai problème;
5. Appliquer une vraie solution à un faux problème.

Dans ce contexte, le sujet dont traite ce document peut être qualifié de « très inhabituel », donc être très peu considéré parmi les causes de sous-développement d'une nation. Les effets d'une mauvaise répartition des ressources de santé entre les territoires comme phénomène à l'origine de leur déstructuration démographique, sont plutôt susceptibles de passer inaperçus.

Mais dans l'hypothèse où des erreurs théoriques hors de notre contrôle ne faussent pas le rapport entre cette conclusion et les faits vérifiables dans la réalité, alors l'exemple de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est fournit les arguments suffisants pour croire que la solution du problème passe, entre autres choses mais avant tout, par un rééquilibrage entre les municipalités du Québec, des fonds publics dépensés dans le secteur de la santé.

Et comme il s'agit alors d'une solution de très grande envergure, on est en droit de s'interroger pour savoir si l'exemple de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est peut être généralisé aux autres territoires du Québec. Or, pour le démontrer, il serait à l'évidence impossible, de reproduire, pour chacune des 92 M.R.C. du Québec, de même que pour les communautés urbaines et territoires conventionnés non compris dans les M.R.C., une monographie identique à celle de cette M.R.C., afin de démontrer pièce par pièce qu'il s'agit bien d'un exemple, et non seulement d'un cas particulier érigé en cas d'espèce. Par contre, la généralisation du rapport entre la répartition géographique des ressources de santé et du rapport emploi-population est, elle, facilement démontrable, de même que l'ampleur des inégalités existantes dans la répartition des ressources disponibles.

7.2 L'ampleur des disparités intra et interrégionales de ressources de santé et de services sociaux au Québec

Aux fins de cette illustration, les tableaux 18 et 19 reproduisent tour à tour pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, par district de C.L.S.C., puis, pour chacune des régions du Québec, l'ampleur des inégalités de transferts fiscaux observées entre les municipalités dotées et non dotées d'établissements de santé et de services sociaux.

Les données portent sur l'année financière 1982-83 et proviennent de source officielle. Elles reproduisent le volume de dépenses réalisées par les établissements de santé au cours de cette année financière, par rapport au nombre total de personnes résidant dans les municipalités concernées en 1981.

Pour fins de comparaison, les dépenses d'établissements se chiffraient à cette époque à 4,66 milliards de dollars pour 6,4 millions d'habitants au Québec, soit 725 \$ par habitant. Aujourd'hui, ces dépenses sont de l'ordre de 7 milliards, et, en ajoutant les dépenses de la RAMQ, l'ordre de grandeur se chiffre à 10 milliards de dollars pour 6,5 millions d'habitants, soit environ 1500 \$ par habitant. En outre, les dépenses des installations relevant de ces établissements sont incluses dans les données, et sont imputées à la municipalité où l'établissement est implanté. Enfin, le fait que les données de ces tableaux n'aient pas été actualisées à 1990 ne change rien à la nature

des disparités géographiques, car les établissements sont, par définition, immobiles dans l'espace.

Pour lire ces tableaux, prenons l'exemple de Bagotville-Port-Alfred. Le district de C.L.S.C. compte huit municipalités différentes (colonne 3), dont une seule est dotée d'établissements (colonne 1).

TABLEAU 18

Distribution géographique en 1982-83, des dépenses du réseau des Affaires sociales, imputables à la localisation des établissements dans les municipalités des districts de C.L.S.C. de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean						
Les districts de CLSC en 1982-83 dans la région 02	Municipalités ou paroisses			% de la population des districts résidant dans une municipalité ou paroisse non dotée d'établissements	Dépenses moyennes par habitant dans les municipalités ou paroisses dotées d'établissements en 1982-83	Dépenses moyennes par habitant dans les districts de CLSC en 1982-83
	Dotées d'établissements	Non dotées d'établissements	Total			
Bagotville/Port-Alfred	1 Col. 1	7 Col. 2	8 Col. 3	18,2 Col. 4	360 \$ Col. 5	204 \$ Col. 6
Chicoutimi-Nord	1	6	7	38,4	607 \$	374 \$
Jonquière/Kénogami	1	7	8	18,2	519 \$	420 \$
Arvida (aujourd'hui fusionné à Jonquière)	1	0	1	0,0	66 \$	66 \$
Chicoutimi	1	2	3	8,5	1676 \$	1534 \$
Chibougamau-Chapais	2	0	2	0,0	506 \$	506 \$
Roberval/St-Félicien	4	8	12	27,2	1645 \$	1197 \$
Dolbeau/Mistassini	4	12	16	29,6	464 \$	327 \$
Alma	4	14	18	30,9	796 \$	549 \$
Total région 02	19	56	75	21,1	834 \$	658 \$

Sources: Jonction des systèmes J36 et As/471, Service des indicateurs sociaux, MAS.

Références: Charles Côté et C. Barriault « Les disparités entre les populations en besoin et la répartition géographique des ressources disponibles ». (Annexe thématique du rapport de la Commission Rochon), 1988 GQ, annexe B.

TABLEAU 19

Distribution géographique en 1982-83, des dépenses du réseau des Affaires sociales, imputables à la localisation des établissements dans les municipalités et paroisses subdivisant les régions du Québec						
Régions administratives du Québec	Municipalités ou paroisses			% de la population régionale résidant dans une municipalité ou paroisse non dotée d'établissements	Dépenses moyennes par habitant dans les municipalités ou paroisses dotées d'établissements en 1982-83	Dépenses moyennes par habitant dans les régions en 1982-83
	Dotées d'établissements	Non dotées d'établissements	Total			
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	25 Col. 1	166 Col. 2	191 Col. 3	57,8 Col. 4	1724 \$ Col. 5	728 \$ Col. 6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	19	56	75	21,1	834 \$	658 \$
Québec	99	298	397	40,8	1372 \$	813 \$
Trois-Rivières	38	159	197	40,5	1096 \$	652 \$
Estrie	27	103	130	41,0	1387 \$	819 \$
Montréal-Métropolitain	78	55	133	24,2	1287 \$	976 \$
Laurentides-Lanaudière	36	157	193	50,9	953 \$	468 \$
Montérégie	51	192	243	34,8	575 \$	375 \$
Outaouais	18	68	86	19,7	638 \$	512 \$
Abitibi-Témiscamingue	14	99	113	41,9	1197 \$	695 \$
Côte-Nord	11	50	61	38,4	1141 \$	641 \$

Sources et références: voir tableau 18.

Dans les sept municipalités non dotées (colonne 2), est concentré 18,2 % de la population du district du C.L.S.C. (colonne 4). En d'autres termes, 81,8 % de la population du district recevait sur son territoire 100 % des transferts monétaires (budget et autofinancement) directement attribuables à la présence d'établissements de santé et de services sociaux sur son territoire, alors que pour les autres, la retombée financière directe est nulle (égale à 0). Par contre, les retombées dans la municipalité dotée représentaient 360 \$ par habitant (colonne 5).

En comparaison, la moyenne du district s'élevait à 204 \$ par habitant (colonne 6), contre 658 \$ comme moyenne régionale et enfin contre 725 \$ comme moyenne nationale.

Comme dans le cas de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, on peut distinguer à l'aide du tableau 18 deux grands niveaux d'inégalités intrarégionales: celles qui opposent d'abord des territoires qui ont beaucoup de ressources à d'autres qui en ont moins. À ce sujet, les deux «capitales» sous-régionales de Chicoutimi et Roberval-Saint-Félicien se démarquent nettement de tous les autres districts de C.L.S.C. de la région (même chose pour le reste du Québec, par opposition à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean). On retrouve ensuite des inégalités qui opposent ensuite des territoires qui ont des ressources à d'autres territoires qui n'en ont pas: cette situation affectait, en 1981, 21% de la population régionale; en l'occurrence, il s'agit de municipalités ou de paroisses et non de districts de C.L.S.C.

Ainsi, on retrouve plusieurs niveaux d'inégalités: des inégalités intermunicipales, interdistricts de C.L.S.C. ou inter-M.R.C., intrarégionales - le Saguenay versus le Lac-Saint-Jean - et interrégionales.

Il s'agit évidemment d'inégalités dont les impacts s'amplifient les uns les autres. Mais dans la perspective de l'exemple de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, il apparaît nettement que les inégalités manifestes aux niveaux géographiques supérieurs ne font qu'amplifier les impacts des inégalités qui existent entre les municipalités qui subdivisent les régions: entre des territoires qui ont des ressources et d'autres qui n'en ont pas, puis entre ceux qui en ont plus et ceux qui en ont moins.

Dès lors, si l'exemple est généralisable, on devra conclure que la source initiale de même que la solution finale du problème de la désintégration se retrouvent à l'échelle des municipalités de la province, et non à l'échelle des régions, des M.R.C. ou des districts de C.L.S.C.

Le tableau 18 fournit en outre quelques indications qui permettent d'estimer très sommairement le manque à gagner des M.R.C. et de la région en transferts fiscaux dans le secteur de la santé (établissements seulement). Il s'agit, en l'occurrence, du manque à gagner calculé au « *per capita* brut », ne tenant pas compte du « niveau de besoin » de la population régionale ou locale, ni même des dépenses de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Par exemple, la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, dont les limites coïncident exactement avec le district du C.L.S.C. d'Alma, cumulait des dépenses gouvernementales de 549 \$ par habitant en 1982-83, contre 725 \$ pour l'ensemble du Québec, soit un déficit de 176 \$ par habitant.

Or la M.R.C. comptait en 1981, 52 887 individus (incluant Mont-Apica), ce qui représente un déficit en transfert direct de 9,3 \$ millions annuellement en dollars de

cette époque, et donc 310 emplois directs, à raison de 30 000 \$ par emploi en moyenne. En comparaison, le manque à percevoir des six municipalités du secteur nord de la M.R.C., non dotées de ressources, se chiffrait, selon le même barème, à 142 emplois ($5\,900 \times 725 / 30\,000$). En 1981, le nombre de personnes occupées dans ces six municipalités était égal à 1 485. Ainsi l'ajout de ces 142 emplois aurait permis de majorer de 9,5 % le rapport emploi-population directement; de quoi attaquer sérieusement le processus d'exode des jeunes hors de ce territoire!

Afin d'éclairer encore davantage le caractère généralisable du problème des inégalités, et de la solution en découlant, le tableau 19 reproduit les mêmes données que le précédent, mais cette fois à l'échelle de chacune des régions du Québec.

À partir de données à première vue disparates, ce tableau livre beaucoup d'informations.

A. On remarque, à la sixième colonne, que les huit régions (sur 11) qui accusent des dépenses régionales moyennes inférieures au prorata de la population provinciale (725 \$), correspondent aux régions dites « non universitaires » dans le secteur de la santé, car elles n'ont pas d'université où s'effectue de la recherche en médecine. Les trois régions « universitaires » étant Estrie, Montréal-Métropolitain et Québec.

B. À la même colonne, on remarque ensuite que « l'effet en trou de beigne » se constate même au niveau du financement des régions: Montréal-Métropolitain accuse le plus haut taux de dépenses, *per capita* (976 \$), ses deux régions de banlieue (Montérégie et Laurentides-Lanaudière) accusent les niveaux de dépenses les plus faibles (468 \$ et 375 \$), alors que le reste du Québec se situe entre ces deux extrémités.

C. Excluant ces régions de banlieue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Outaouais accusent les niveaux de dépenses les plus faibles parmi les régions restantes (658 \$ et 512 \$); dans ce dernier cas, cependant, le versement de ressources financières importantes du Québec aux hôpitaux situés dans la ville d'Ottawa, explique en partie le sous-financement apparent.

D. On remarque ensuite que les disparités interrégionales en ressources de santé ne peuvent pas expliquer (même si elles existent) les inégalités économiques entre les régions et l'exode des jeunes. Par exemple, la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie est à l'équilibre par rapport au niveau provincial: 728 \$ *per capita* contre 725 \$. Pourtant l'exode des jeunes depuis 1981 y a été plus important que dans toutes les autres régions du Québec (toutes proportions gardées). Par contre, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, sous-financé de 10 % par rapport à la moyenne provinciale, a subi un exode démographique de 7 % inférieur à celui du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. On remarque donc qu'à l'échelle régionale, la corrélation entre le sous-financement et l'exode démographique ne fonctionne pas nécessairement de la même manière qu'à

l'échelle des municipalités. Or ceci, de toute évidence, exige les explications qui suivent.

E. Les données de la colonne 4 reproduisent un certain nombre d'indications relatives à cette anomalie apparente. Dans Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, 57 % de la population résidait à l'époque dans une communauté non dotée d'établissements, contre 21% à peine au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il appert que le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Outaouais se distinguent nettement des autres régions du Québec par le fait que les disparités intrarégionales, à l'échelle des municipalités et des paroisses, y sont environ deux fois moins importantes que dans la majorité des autres régions du Québec. En effet, 6 régions sur 11 comptent plus de 40 % de leur population résidant dans des municipalités non dotées d'établissement.

S'agit-il là d'une indication qui demande à être développée, du fait que la déstructuration des régions serait avant tout liée à celle des municipalités qui les subdivisent? Si tel est le cas, il faut conclure nécessairement que toute intervention visant à contrer la désintégration des régions et même la désintégration des M.R.C., passe d'abord par le niveau géographique local, soit celui des municipalités et des paroisses.

Plus encore, si on réfère à l'exemple de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est, le fait de rétablir l'équilibre des ressources entre les M.R.C. et les régions sans se préoccuper du niveau local, aurait pour effet d'accélérer le processus de la désintégration du Québec. On peut voir d'ailleurs que les inégalités aux échelles géographiques supérieures sont loin d'avoir l'importance de celles qui se vérifient au niveau des municipalités, opposant celles qui ont des ressources aux autres qui n'en ont pas.

On peut ainsi constater, à l'aide de ce tableau, que le risque d'apporter une fausse solution à un vrai problème est imminent, alors que celui d'apporter une vraie solution à un faux problème est définitivement écarté.

Par ailleurs, pour contrer le problème de la désintégration de sa région, la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne peut réclamer l'aide des autres régions du Québec qui partagent le même problème (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, Trois-Rivières, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Outaouais, et aussi Estrie et Québec; même si ces deux dernières régions sont « surbudgétisées », comparativement aux autres). Reste !!!

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean ne peut donc réclamer, seul, que le gouvernement du Québec lui octroie la parité des ressources au prorata de la population provinciale, parce que ce faisant, il réclamerait indirectement cette parité à d'autres régions aussi mal prises que lui. À l'inverse, il doit s'opposer à ce qu'une autre région du Québec obtienne une telle faveur, parce que cela reviendrait à permettre aux autres d'amplifier son propre problème. D'autre part, même si la région obtenait la parité par une

majoration de 10 % de ses ressources, cette solution serait clairement insuffisante pour contrer le processus dans lequel elle est engagée.

7.3 Généralisation du rapport entre les inégalités de ressources de santé à l'échelle des municipalités et les inégalités économiques

Pour une raison évidente, cette généralisation ne peut être illustrée à partir de la situation qui prévaut au Saguenay-Lac-Saint-Jean, car bien que considérables entre les districts de C.L.S.C. ou les M.R.C., les inégalités sont moins prononcées que dans les autres régions, en ce qui a trait aux municipalités. De plus, le découpage administratif de la région en M.R.C., de même que le profil d'occupation du territoire qui prévaut dans la région 02, posent certaines difficultés techniques rendant plus difficile la production des illustrations utiles.

C'est pourquoi nous avons retenu à cette fin une région où ces difficultés ne se posent pas. Il s'agit, par surcroît, d'une région en équilibre financier en matière de dépenses de santé, mais qui présente la particularité d'être celle d'où les jeunes partent le plus rapidement à l'échelle du Québec depuis 1971 : le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.

La première partie du tableau 20 - les six premières colonnes - reproduit la distribution de l'indicateur de «croissance» économique retenu, pour chacune des 10 M.R.C. de cette région, soit le rapport emploi-population. Les données proviennent du recensement de 1981 et ont été extraites d'une étude réalisée pour le compte du DSC de Gaspé, portant sur la problématique des inégalités en rapport avec l'état de santé des populations [6] *. En résumé, le territoire de chacune des 10 M.R.C. qui subdivisent cette région a d'abord été découpé en 3 espaces différenciés selon la disponibilité de ressources de santé et l'éloignement géographique des populations par rapport à celles-ci.

TABLEAU 20

Relation entre les inégalités de répartition géographiques des ressources du réseau des Affaires sociales et le rapport emploi-population, dans les M.R.C. du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, selon deux niveaux géographiques emboîtés, 1982-83

* [6] Barriault Claude, « Série: Portrait de santé de la région 01 » (5 volumes portant sur les ressources, l'emploi, la démographie, les conditions socio-économiques et l'état de santé), DSC de l'Hôtel-Dieu de Gaspé, 1984.

Les M.R.C. de la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	Inégalités entre les municipalités des M.R.C.						Inégalités entre les M.R.C. selon REP en 1981	Niveau de financement des M.R.C. par habitant en 1982-83 (1)	Rang selon le	
	Rapport emploi-population en 1981 (REP)			Rang selon le rapport emploi-population (REP)					REP	Niveau de financement
	Espace 1	Espace 2	Espace 3	Espace 1	Espace 2	Espace 3				
Rimouski-Neigette	54.9	50.5	34.8	1	2	3	51.8	943 \$	1	2
La métis	50.1	43.6	39.4	1	2	3	46.7	942 \$	4	3
Matane	45.9	39.0	31.6	1	2	3	42.1	513 \$	5	7
Denis-Riverin	40.2	38.7	32.5	1	2	3	38.9	816 \$	7	4
Matapédia	43.3	35.2	32.1	1	2	3	38.4	481 \$	9	9
Avignon	47.0	32.5	35.6	1	3	2	38.5	784 \$	8	6
Bonaventure	49.4	40.0	34.7	1	2	3	37.9	130 \$	10	10
Pabok	49.1	44.5	34.0	1	2	3	41.6	495 \$	6	8
Côte de Gaspé	49.3	59.5	43.7	2	1	3	49.8	1193 \$	2	1
Îles-de-la-Madeleine	50.9	50.0	60.5	2	3	1	48.5	802 \$	3	5

Source: voir tableau 18 et note bibliographique [6] *.

Le premier espace regroupe les municipalités de chaque M.R.C. où se trouve concentrée la quasi-totalité des ressources de santé disponibles dans la M.R.C. (comme Alma par rapport à la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est). Le deuxième espace est constitué des municipalités situées en périphérie immédiate des municipalités précédentes. Le troisième espace regroupe les municipalités excentriques de chaque M.R.C. par rapport aux ressources disponibles.

Les données sur le rapport emploi-population des populations regroupées dans les espaces ainsi constitués sont reproduites aux trois premières colonnes du tableau. Elles révèlent l'existence d'inégalités économiques considérables entre les municipalités qui subdivisent chacune des M.R.C. de cette région, alors que les trois colonnes suivantes permettent de visualiser la configuration géographique de ces inégalités. Elles révèlent que les inégalités économiques sont directement associées à la répartition géographique des ressources de santé et de services sociaux, et ceci dans chacune des M.R.C. prises indépendamment l'une de l'autre. Ainsi, sauf exceptions, le rapport emploi-population est supérieur dans les espaces dotés d'a peu près toutes les ressources de santé de chaque M.R.C.; il est plus faible en périphérie, et encore plus faible dans les parties excentriques. Conclusion: dans 9 des 10 M.R.C. de la région du

* [6] Barriault Claude, « Série: Portrait de santé de la région 01 » (5 volumes portant sur les ressources, l'emploi, la démographie, les conditions socio-économiques et l'état de santé), DSC de l'Hôtel-Dieu de Gaspé, 1984.

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, on observe une relation directe entre le rapport emploi-population et la concentration géographique des ressources de santé, exactement comme dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est.

Mais lorsqu'on parle d'inégalités intrarégionales, celles-ci impliquent non seulement les inégalités opposant entre elles les municipalités de chacune des M.R.C., mais également des inégalités entre les M.R.C., indépendamment de celles qui opposent les municipalités qui subdivisent chacune d'entre elles.

Donc, pour compléter le portrait général de cette région, les quatre dernières colonnes du tableau permettent d'illustrer la relation entre le rapport emploi-population et le niveau de financement *per capita* en santé et services sociaux, de chacune des M.R.C. prises globalement.

Même à ce niveau géographique supérieur, la corrélation entre les deux dernières colonnes du tableau se vérifie, la corrélation par rang entre les deux distributions étant égale à 83 %.

Enfin, pour dissiper toute ambiguïté résiduelle, le tableau 21 corrobore le rapport entre les indicateurs de croissance économique et le financement des territoires via les ressources de santé. Il reproduit en effet la distribution des revenus moyens des particuliers par espace (tel que défini précédemment) et par M.R.C., dans la région 01, conformément à la théorie de la croissance et du développement économique. La répartition des populations selon le revenu moyen et la répartition des ressources de santé corroborent la relation établie à partir du rapport emploi-population. Les effets sur la démographie ont déjà été vérifiés par ailleurs.

Mais, s'interrogera-t-on, les relations entre le revenu moyen et le niveau d'emploi (mesuré indifféremment par le rapport emploi-population ou le taux d'inoccupation) se vérifient-elles seulement dans les régions du Bas-Saint-Laurent et dans les municipalités qui les subdivisent ?

À ce sujet, il faut dire que s'il en était autrement, la théorie macroéconomique cesserait d'exister (voir le graphique 4 qui précède). Et pour bien nous assurer que nous vivons encore en système économique, les graphiques 6 et 7 présentent, tour à tour, la distribution des 92 M.R.C. et 3 communautés urbaines du Québec, sans oublier les quelques territoires conventionnés, selon leur position relative, d'après le revenu familial moyen et le pourcentage des revenus familiaux provenant de sources publiques, et d'après le taux d'inoccupation en 1981.

On peut constater que plus le taux d'inoccupation est élevé dans les M.R.C., plus le revenu moyen est faible, et vice versa (corrélation de 76,7 %). Parallèlement, plus le taux d'inoccupation est élevé dans les M.R.C., plus le pourcentage des revenus familiaux provenant de sources publiques est élevé, et vice versa (corrélation de 86,2 %).

Ceci convaincra-t-il les quelques travailleurs sociaux qui trouvent plus amusant de faire des techniques quantitatives que de la méthodologie, les professionnels de la santé ou les administrateurs dans le réseau public de la santé et des services sociaux encore récalcitrants après plus de 10 ans de démonstrations de la pertinence de cet indicateur pour mesurer l'état de dépendance des populations? [23] *

TABLEAU 21

Relation entre les inégalités de répartition géographique des ressources du réseau des Affaires sociales et le revenu moyen par habitant, dans les municipalités qui subdivisent les M.R.C. de la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie en 1981 ¹						
Les M.R.C. de la région Bas-Saint-Laurent- Gaspésie	Revenu moyen par habitant en 1981			Rang selon le revenu moyen par habitant		
	Espace 1	Espace 2	Espace 3	Espace 1	Espace 2	Espace 3
Rimouski-Neigette	12,450 \$	11,237 \$	8,875 \$	1	2	3
La Métis	10,560 \$	8,188 \$	8,234 \$	1	3	2
Matane	10,782 \$	9,276 \$	8,850 \$	1	2	3
Denis-Riverin	9,604 \$	9,294 \$	8,261 \$	1	2	3
Matapédia	10,625 \$	8,811 \$	7,935 \$	1	2	3
Avignon	10,836 \$	9,126 \$	8,169 \$	1	2	3
Bonaventure	10,836 \$	9,641 \$	8,096 \$	1	2	3
Pabok	11,665 \$	9,056 \$	7,890 \$	1	2	3
Côte de Gaspé	11,149 \$	15,612 \$	10,713 \$	2	1	3
Îles-de-la-Madeleine	10,631 \$	9,053 \$	8,800 \$	1	2	3

Il s'agit là d'ailleurs d'un problème qui interroge davantage le êtres humains que les événements qui leur sont extérieurs. A ce sujet le philosophe Héraclite (540-480 avant J.-C.) écrivait:

* [23] Depuis 1980, environ plusieurs documents émanant du réseau des Affaires sociales font état d'une controverse profonde au sujet de cet indicateur comme critère de répartition géographique des fonds publics dans le domaine de la santé; une controverse où les affirmations gratuites et les impressions du moment ont jusqu'ici supplanté au niveau décisionnel, les arguments appuyés sur les faits démontrés et expliqués.

¹ Voir note bibliographique [6] *

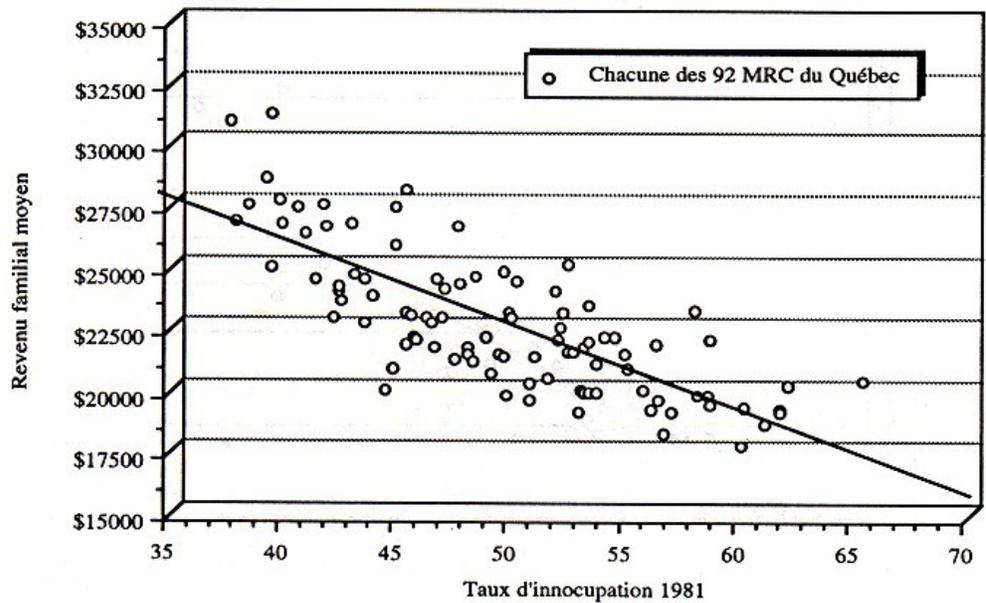
* [6] Barriault Claude, « Série: Portrait de santé de la région 01 » (5 volumes portant sur les ressources, l'emploi, la démographie, les conditions socio-économiques et l'état de santé), DSC de l'Hôtel-Dieu de Gaspé, 1984.

« De ce discours, qui est toujours vrai, les hommes restent sans intelligence, avant de l'écouter comme du jour qu'ils l'ont écouté. Car, bien que tout arrive conformément à ce discours, c'est à des inexperts qu'ils ressemblent, s'essayant à des paroles et à des actes tels que moi je les expose, divisant chaque chose selon sa nature et expliquant comme elle est. Quant aux autres hommes, ce qu'ils font éveillés leur échappe, tout comme leur échappe ce qu'ils oublient en dormant. »

Comme quoi l'histoire se répète!

GRAPHIQUE 6

Relation entre le taux d'inoccupation et le revenu familial moyen des populations du Québec regroupées par M.R.C., 1981



Source: Recensement canadien de 1981.

7.4 Premières grandes conclusions

Les conclusions qu'il convient d'énoncer à partir de ces constats sont les suivantes:

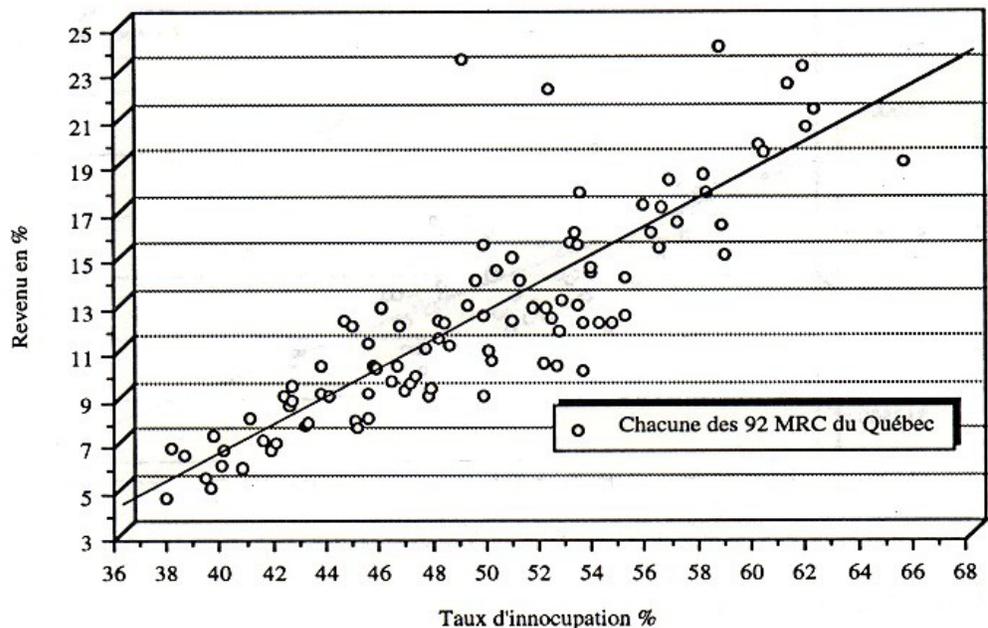
A. Il existe une relation directe entre la répartition géographique des ressources de santé à l'échelle des municipalités, les inégalités économiques et la désintégration des municipalités, des M.R.C. et des régions du Québec;

B. Les inégalités observées à l'échelle des municipalités sont amplifiées au niveau supérieur par celles qui existent entre les M.R.C., puis entre les régions du Québec;

C. Pour contrer la désintégration des régions, le rétablissement des équilibres interrégionaux n'aurait qu'un effet très marginal. Il faut agir à l'échelle des municipalités qui subdivisent les M.R.C., car dans ce domaine, la centralisation géographique des dépenses gouvernementales est une erreur administrative;

GRAPHIQUE 7

Relation entre le taux d'innoculation et le pourcentage du revenu familial provenant de sources publiques dans les populations du Québec regroupées par M.R.C., 1981



Source: Recensement canadien de 1981.

D. Quelle différence existe-t-il alors entre les inégalités qui se vérifient dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est et celles qui se vérifient dans les municipalités des M.R.C. Bas-Saint-Laurent-Gaspésie? Le fait que presque toutes les municipalités de la région du M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est disposent encore pour un certain temps de leur réseau scolaire, contrairement aux autres; ce qui implique nécessairement que les disparités dans le secteur de la santé suffisent à elles seules à enclencher tout le processus de désintégration des régions du Québec, en passant par l'éradication du réseau scolaire, comme un effet secondaire de cette cause première. On doit donc en déduire que, selon toute vraisemblance, le premier geste à poser pour enrayer le processus passe par la réallocation des ressources financières de la santé et des services sociaux vers les municipalités du Québec, et ceci pour prévenir les conséquences encourues par le secteur privé de la désintégration amorcée par le secteur public ¹.

E. Notons aussi que les inégalités dans le secteur de l'éducation ne pourraient entraîner dans ce sillage les ressources de santé: une clientèle scolaire étant beaucoup plus facile à dénombrer et à mesurer par un planificateur, que l'état de santé d'une population (et a fortiori s'il s'agit des déterminants de l'état de santé comme on verra un peu plus loin).

¹ Cette affirmation sur l'existence d'une solution, si embryonnaire soit-elle, au problème de la désintégration des communautés locales et régionales, ne préjuge en rien de l'existence ou de l'absence d'une volonté pour la mettre en application.

8.

La croissance de Montréal et du sous-développement au Québec: une généralisation de la situation de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est

[Retour à la table des matières](#)

8.1 En fendant les cheveux en deux plutôt qu'en quatre

Vous connaissez le sens de l'expression «fendre les cheveux en quatre»! Certes le fait de fendre le Québec en 12 ou en 16 régions, puis en 92 M.R.C. et 3 communautés urbaines, et enfin, en plus de 1 500 municipalités et paroisses, contribue à mettre en relief une certaine façon de comprendre les causes profondes de la désintégration économique, démographique et sociologique des populations du Québec, depuis le début des années 1970.

Mais cette manière de voir a un défaut: elle masque l'autre perspective que l'on obtient en fendant le Québec en deux simplement: Montréal et le reste.

Or, curieusement, cette autre façon de découper la réalité, qui fait fi des découpages administratifs contemporains, correspond dans les faits à une façon naturelle de se représenter le Québec d'aujourd'hui. Une représentation qui avait même une

correspondance administrative au début de la révolution tranquille et jusqu'à récemment: la grande région administrative de Montréal, la région 06, comparativement au reste. Au risque de se répéter, on se souviendra d'ailleurs de cette exhortation tant de fois réitérée au cours des années 1970, selon laquelle « en aidant Montréal, c'est tout le Québec que nous aidons »! Il s'agissait alors de la région 06.

Aujourd'hui, on ne parle plus de la région 06 car celle-ci a été fendue en quatre parties qui correspondent respectivement aux régions des Laurentides, de Lanaudière, de Montréal-Métropolitain et de la Montérégie.

On parle plutôt d'une forme naturelle de regroupement collectif et de représentation de soi-même qu'on désigne souvent par l'expression « le Grand-Montréal ».

Or, dans les faits, le « Grand Alma » regroupant les cinq municipalités d'Alma, Delisle, Taché, Saint-Bruno et Saint-Gédéon, est à la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est ce que le Grand-Montréal est au Québec. La configuration spatiale de l'évolution économique et démographique des deux entités coïncide parfaitement depuis 1971.

Ainsi, en 1986, à peine 43% de la population du Québec n'était pas « montréalaise » (c'est-à-dire résidant dans le « Grand-Montréal ») contre 30,6 % qui ne résident pas dans le « Grand Alma », comme sous-ensemble de la population de la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est. Mais cette façon particulière de voir la même réalité suscite d'autres genres d'interrogations, dans la perspective de la désintégration des régions du Québec.

Certes, force est de convenir aujourd'hui, qu'en aidant Montréal, nous ne nous serions pas aidés nous-mêmes puisque la majorité des régions du Québec sont engagées aujourd'hui en tant que régions, dans le processus de désintégration démographique. Elles sont en voie de disparaître à plus ou moins grande vitesse selon le cas.

Mais de la même manière, nous serions aussi en droit de nous interroger - en faisant abstraction de nous - à savoir si nous aurions fait oeuvre utile en aidant le Québec, tout en nous sabordant par la même occasion. Là encore, il nous faut répondre qu'en tel cas, nous n'aurions pas aidé le Québec qui nous inclut, mais plutôt celui qui nous exclut.

Et en poussant la réflexion un peu plus loin: Avons-nous au moins aidé Montréal? Les apparences nous disent « oui », puisque 57 % de la population du Québec réside aujourd'hui dans le Grand-Montréal. Mais alors comment expliquer ces cris d'alarme que nous lancent les deux paliers supérieurs de gouvernement, pour que nous agissions sur « l'immense pauvreté » qui sévit actuellement à Montréal.

En poussant la réflexion jusqu'à la compassion, se pourrait-il alors que nous ayons pu nuire à Montréal de sorte qu'en toute justice, l'État se voit aujourd'hui dans l'obligation de nous faire payer pour les dommages que nous lui aurions causés en nous sabordant nous-mêmes?

En clair, nous aurions fait à Montréal une sorte de « cadeau de Grec », qui nous aurait coûté en même temps les chances d'assurer notre propre survie en tant que région. S'agit-il là d'un pur délire, ou au contraire d'une hypothèse fondée sur des indications à l'appui? Pour le découvrir, où nous faudrait-il chercher ces faits dans le Grand-Montréal?

8.2 Sur la piste du Cheval de Troie

Dans la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est comme dans les autres territoires du Québec, les choses sont claires et nettes: il existe une relation entre la surconcentration géographique des ressources de santé et la diminution démographique de la population des « capitales » locales et régionales.

Cette relation ne se vérifie pas seulement dans les faits. Elle correspond également à une théorie explicative vérifiée, de la déstabilisation de l'espace résidentiel en milieu urbain au profit de l'expansion des zones commerciales, des services, des milieux d'affaires, etc., par l'injection récurrente de masses fiscales considérables.

Mais à Montréal, ce n'est pas tant la coïncidence entre les mêmes ordres de réalité qui rend plus ardue l'entreprise de débusquer « le Cheval de Troie ». C'est plutôt qu'il est particulièrement bien dissimulé. Le cachottier!

Pour le réaliser, a-t-on déjà fait le décompte du nombre de territoires, donc de populations distinctes, qu'on pourrait désigner par ce simple nom: Montréal?

Il y a d'abord le Grand-Montréal dont il vient d'être question. Essayez, en comparaison, de parler dans la conversation courante, du « Grand-Alma », question de voir si vous vous ferez comprendre des non initiés.

Il y a ensuite Montréal au sens de « région administrative » ou « sociosanitaire » (la région 06A). Il y a ensuite Montréal au sens de « l'île de Montréal » et qui correspond à la Communauté urbaine de Montréal (la région 06A moins la M.R.C. de Laval). Il y a ensuite la ville de Montréal, une ville qui occupe la partie centrale de l'île de Montréal et qui s'étend du nord au sud de l'île. Il y a aussi le « Montréal avant-dernier-né » qui correspond à une aire sociale située dans le centre de l'île, qu'on désignait autrefois par l'expression: « le T inversé de la pauvreté », devenue aujourd'hui une figure en forme de « S ». Et il y a enfin le « Montréal dernier-né », le

sud-ouest composé des districts de C.L.S.C. Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri, Saint-Paul, qui correspondent à une partie de la branche transversale du « T inversé », et en faveur desquels ont été réclamées et accordées les injections fiscales dont il a été question précédemment.

On conviendra alors de la difficulté considérable qui consiste à débusquer un Cheval de Troie caméléon.

Mais voilà! Fort heureusement, le modèle explicatif qui se vérifie à Alma, de même que dans chacune des M.R.C. du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, comme dans l'Outaouais et ailleurs au Québec, fournit tous les ingrédients nécessaires pour le suivre à la trace, ce cheval; car sa piste est balisée par une baisse démographique, et un rapport emploi-population plus faible dans les communautés les plus piétinées, pourrait-on dire, comparativement aux autres, alors que ses sabots multiples sont précisément les établissements de santé et de services sociaux dont on parlait.

Là où on gèle!

On a vu déjà que les deux régions du Grand-Montréal situées en banlieue de Montréal (Laurentides-Lanaudière et Montérégie) affichaient des taux de croissance démographique et un rapport emploi-population beaucoup plus élevés que la région du Montréal-Métropolitain, contre un niveau de transfert fiscal *per capita* entre deux et trois fois moins considérable dans le secteur de la santé et des services sociaux. Ce n'est donc pas dans le Grand-Montréal qu'il faut chercher mais plutôt dans la région du Montréal-Métropolitain. Mais où exactement?

Là où on chauffe!

Les cartes 5 et 6 montrent la distribution géographique du taux d'inoccupation (ou si on préfère, au «complément» du rapport emploi-population) et du taux de variation démographique de la population totale entre 1971 et 1981 dans les 39 districts de C.L.S.C. qui subdivisaient la région du Montréal-Métropolitain en 1983. On peut très bien distinguer sur les cartes la trace que laisse le « T inversé de la pauvreté » dans l'espace de Montréal, lequel donnerait lieu de croire, si on s'en tient aux propos qui précèdent, que notre « Cheval de Troie », ce fameux cadeau de Grec, serait embusqué quelque part dans le T, certes...

Là où on brûle!

... mais plus précisément dans la barre transversale du « T ».

[mot en grec dans le texte] ¹

¹ Mot écrit en grec, attribué à Archimède qui aurait trouvé quelque chose en prenant son bain. Ça se lit eurêka et ça signifie: « J'ai trouvé ».

À ce sujet la carte 7 reproduit la distribution géographique des dépenses réalisées en 1982-83 par les établissements du réseau de la santé, rapportées à la population totale des districts de C.L.S.C. de Montréal dans lesquels ces établissements sont implantés.

On peut alors constater visuellement qu'en 1982-83, le volume de dépenses *per capita* variait entre les 39 districts de C.L.S.C. qui subdivisaient la région 06A à l'époque, suivant une configuration géographique particulière. Ce volume de dépenses par habitant était extrêmement élevé (entre 1 600 \$ et 6 000 \$) dans un grand nombre de districts occupant la barre transversale du « T inversé de la pauvreté », diminuant à mesure qu'on s'éloigne vers l'est, l'ouest et surtout vers le nord de la région (entre 0 et 168 \$ par habitant). En dépit de ces écarts, la région 06A cumulait alors des dépenses de 976 \$ par personne en moyenne (contre 725 \$ au Québec) pour une population qui s'élevait alors à 2 028 457 personnes.

On peut ainsi calculer qu'à l'époque, l'excédent de dépenses *per capita* dans la région 06A par rapport à la moyenne provinciale s'élevait à 251 \$, soit 509,5 millions \$ (251 \$ par la population totale de la région), ce qui représente 10,9 % de l'ensemble des dépenses d'établissements de santé et de services sociaux réalisées au Québec, totalisant alors 4,66 milliards \$. Mais par ailleurs, la carte 8 apporte à ce sujet d'autres renseignements complémentaires: dans le territoire identifié de 72 km² de superficie apparaissant sur cette carte (10 % du territoire de la région 06A), résidaient 509 203 personnes selon le recensement de 1981, soit 7,9 % de la population du Québec; or, les dépenses cumulées des 68 établissements de santé et de services sociaux qu'on y retrouvait totalisaient 1 188 milliards \$, soit 25,4 % des 4,66 milliards \$ de dépenses de santé et de services sociaux réalisées au Québec.

On en déduit donc que dans ce territoire - dont la densité résidentielle moyenne s'élevait à 7 077 personnes au kilomètre carré, les dépenses annuelles de santé et de services sociaux représentaient des investissements publics de 2 333 \$ par habitant (ou, si on veut, 16,5 millions \$ par km² en moyenne). Si on veut actualiser la comparaison en dollars courants, on n'a qu'à tenir compte du fait que les établissements demeurent toujours immobiles dans l'espace, et que les dépenses des établissements de santé et de services sociaux du Québec sont aujourd'hui de l'ordre de 7 milliards \$ au lieu de 4,6 milliards \$.

En conclusion, un portrait général des inégalités dans la répartition géographique des ressources financières de santé et de services sociaux par district de C.S.L.C. (en tout 167 considérés sur un total de 169 en 1982-83) au Québec, est fourni au tableau 22. Dans ce tableau, on peut lire qu'au Québec, 8,9 % de la population (colonne E) cumulait 35,4 % des dépenses (colonne F); 19,3 % de la population, cumulait 52,4 % des dépenses, et ainsi de suite. A noter par ailleurs que ces inégalités ne tiennent pas compte de celles qu'on retrouve entre les municipalités et paroisses qui subdivisent

chacun de ces districts, lesquelles sont encore supérieures, comme on a pu s'en rendre compte.

Or, on devrait normalement s'attendre à trouver idéalement que 8,9 % de la population cumule 8,9 % des dépenses au lieu de 35,4 et ainsi de suite.

CARTE 5

Distribution géographique des districts de C.L.S.C. de la région
du Montréal-Métropolitain selon le taux d'inoccupation de 1981
(3 tersiles de 13 districts chacun)

Pour éviter de gonfler démesurément ce fichier Word 2001, nous avons placé la carte 5 dans un fichier Word 2001 séparé.

150_carte_5.doc

La carte 5 est aussi accessible en format JPG.

150_carte_5.jpg

Source: Recensement canadien, 1981.

CARTE 6

Distribution géographique des districts de C.L.S.C. de la région
du Montréal-Métropolitain selon le taux de variation démographique
entre 1971 et 1981 (3 tertiles de 13 districts chacun)

Pour éviter de gonfler démesurément ce fichier Word 2001, nous avons placé la carte 6 dans un fichier Word 2001 séparé.

151_carte_6.doc

La carte 6 est aussi accessible en format JPG.

151_carte_6.jpg

Source: Recensements canadiens, 1976 et 1981.

CARTE 7

Dépenses des établissements du réseau des Affaires sociales
rapportées au nombre de résidants des districts de C.L.S.C.
subdivisant la région 06A en 1982-83

Pour éviter de gonfler démesurément ce fichier Word 2001, nous avons placé la carte 7 dans un fichier Word 2001 séparé.

152_carte_7.doc

La carte 7 est aussi accessible en format JPG.

152_carte_7.jpg

Sources: Système AS/471, MSSS et recensement canadien, 1981.

CARTE 8

Partie du territoire de la région 06A, où les dépenses d'établissements totalisaient en 1982-83, le quart des dépenses d'établissements du réseau des Affaires sociales réalisées au Québec

Pour éviter de gonfler démesurément ce fichier Word 2001, nous avons placé la carte 8 dans un fichier Word 2001 séparé.

153_carte_8.doc

La carte 8 est aussi accessible en format JPG.

153_carte_8.jpg

Source: voir carte 7.

TABLEAU 22

Comparaison des écarts relatifs entre le volume des dépenses d'établissements de santé et de services sociaux et le volume de population par district de C.L.S.C.						
Classe	Valeurs brutes		Pourcentages bruts		Pourcentages cumulatifs	
	Population en 1981	Dépenses en 000 000 \$	Population	Dépenses	Population	Dépenses
en 000 000 \$ en 1982-83	A	B	C	D	E	F
90 à 280	571 625	1644,6	8,9	35,4	8,9	35,4
60 à 90	667 268	790,6	10,4	17,0	19,3	52,4
40 à 60	663 290	513,1	10,3	11,0	29,6	63,4
30 à 40	686 188	444,8	10,6	9,6	40,3	73,0
20 à 30	785 026	487,9	12,2	10,5	52,5	83,5
10 à 20	1 225 840	453,8	19,0	9,8	71,6	93,3
0 à 10	1 827 256	316,1	28,6	6,7	100,0	100,0
Total du Québec sans la région 10	6 426 493	4 650,9	100,0	100,0

Source: voir note bibliographique [7] *, p. 166.

Force est de constater, en comparant les trois dernières cartes, qu'en aidant Montréal depuis 1971, nous avons plutôt contribué à amplifier les problèmes qui sévissaient déjà à cette date dans la ville de Montréal en général, mais aussi, de façon très spécifique, dans la barre transversale du « T de la pauvreté ». Un district de C.L.S.C. comme Pointe-Saint-Charles, par exemple, a subi entre 1971 et 1981, en 10 ans à peine, une diminution démographique équivalant à 30 % de sa population totale.

Force est de constater aussi que ce faisant, nous n'avons pas aidé non plus la région du Montréal-Métropolitain en général (incluant Laval). Pendant la même période, sa population totale a diminué de 7%, ce qui représente dans les faits une

* [7] Côté Charles, et Barriault Claude, Les disparités entre les populations en besoin et la répartition géographique des ressources disponibles, (annexe thématique du rapport de la Commission Rochon), Gouvernement du Québec, 1988.

ponction démographique qui équivaut globalement à la population totale de la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.

Par contre, nous avons plutôt contribué à l'essor considérable des régions Montérégie et Laurentides-Lanaudière, et aussi de Laval (comme partie de la région du Montréal-Métropolitain).

Comment? Nous avons vu déjà dans le cas d'Alma, comment une surabondance de ressources dans les zones déjà «surpeuplées» des «grands centres urbains», finissait par enclencher un processus qui se soldait par un exode démographique pouvant être aussi violent, sinon plus, que celui qui se vérifie dans les milieux sans ressources, selon la densité d'occupation résidentielle.

Donc si on résume, depuis 1971, nous aurions servi à Montréal un véritable cadeau de Grec! Nous nous serions rendus responsables, par notre propre désintégration, de celle de la ville de Montréal et de la région du Montréal-Métropolitain que nous voulions pourtant aider! Et si on suit bien le raisonnement, nous avons aussi aidé le Québec à se reconstituer à distance de lui-même, car si les milieux ruraux et les centres-villes qui découpaient le Québec avant 1971, sont pour la plupart en désintégration démographique - depuis cette date tout au moins -, que reste-t-il alors du Québec d'antan? Mais de façon plus urgente, nous devons aussi nous demander s'il est dans notre intérêt de continuer à aider, non pas Montréal, mais plutôt les régions de banlieue qui sont situées de part et d'autre de Montréal, mais toujours dans le Grand-Montréal.

Et le même questionnement s'applique de façon tout aussi pertinente mais à une échelle beaucoup moindre, à Charny, Sainte-Foy, Beauport et la Côte-de-Beaupré, situées en banlieue de Québec, de même qu'à Fleurimont, Lennoxville, situées en banlieue de Sherbrooke, etc.

8.3 De cadeau de Grec en cadeaux de Grecs

Un peu de prospective! Si l'on prend en considération les séquelles de l'immense «banlieuesement» démographique qu'a subi le Québec depuis 1970 - qui s'est développé à l'insu de son intelligentsia -, on constate que le Grand-Montréal est en passe de devenir, grâce à nous, le Québec de demain; et que dans le contexte administratif qui prévaut actuellement, c'est encore nous qu'on sollicitera pour payer la note, ou mieux, à qui on fera payer la note sans faire de sollicitation.

Mais, plus probablement encore, nous ne paierons pas la note, que l'on nous aura sollicitée, lorsque les effets pour le moins spectaculaires des transhumances

démographiques qu'a subies le Québec commenceront à poindre à l'horizon des années 1990 dans les régions de banlieue.

Pour s'en rendre compte, il suffit d'abord de constater à l'aide du tableau 19 le déficit considérable en ressources disponibles dans le secteur de la santé, qui oppose les deux régions situées en banlieue de Montréal aux autres régions du Québec, puis de nous interroger sur ce qui se produira le jour où tous ceux qui ont quitté le Québec d'antan pour aller résider en banlieue de Montréal, accéderont brusquement et massivement à l'âge de la retraite (60-65 ans).

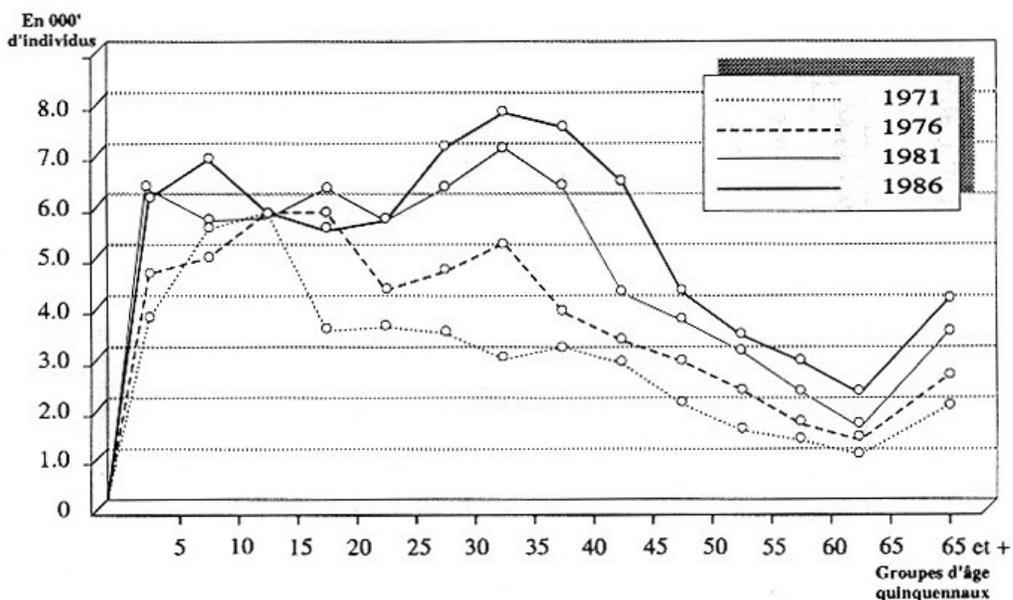
A titre indicatif, le tableau 23 et le graphique 8 illustrent pour la M.R.C. l'Assomption située dans la région de Laurentides-Lanaudière, la progression démographique qui la caractérise depuis 1971. Il suffit alors de tasser vers la droite la courbe de 1986 de cinq ans en cinq ans, pour connaître l'année approximative où se produira l'embâcle, de même que son ampleur. On pourra constater alors en faisant le cumul des populations vieillissantes à mesure qu'elles atteindront l'âge de 65 ans, qu'on pourrait fort bien s'attendre à retrouver une situation où, en très peu de temps, leurs effectifs deviendraient supérieurs à ceux de la population âgée de moins de 65 ans.

A cette date, Montréal-Métro aura déjà fort à faire pour utiliser ses propres ressources au bénéfice prioritaire de la population qu'elle dessert, comme cela se fait aujourd'hui. Il lui sera impossible alors de partager ses ressources avec Laurentides-Lanaudière et Montérégie. Dès lors, même si aujourd'hui le Grand-Montréal est en équilibre de ressources comparativement aux autres régions du Québec, pour assumer les besoins de sa population âgée, cet équilibre est à la veille de se rompre.

Et qui sollicitera-t-on alors pour payer la note?

GRAPHIQUE 8

Évolution de la population de la M.R.C. l'Assomption
(région Laurentides-Lanaudière) par groupes d'âge
quinquennaux entre 1971 et 1986 (à territoire constant de 1986)



Source: voir tableau 3, lignes 1 à 4.

Vous avez deviné? Comment? Par une hausse des taxes et des impôts, ou un transfert de ressources, imposé à l'ensemble de la population du Québec (la santé étant du domaine public) pour voler au secours de la Montérégie et de Laurentides-Lanaudière dans le besoin!

Pour faciliter la compréhension des choses, demandons-nous, dans un autre domaine d'activités, à qui bénéficierait l'instauration d'une politique familiale à l'échelle québécoise, sachant que depuis 1971 tout au moins, les jeunes quittent systématiquement leur milieu d'origine pour aller résider dans les régions et les zones de banlieue parsemées ici et là en périphérie des grands centres urbains du Québec? À l'évidence même, certainement pas aux milieux démographiques en désintégration, car précisément, ces milieux ont par définition perdu les effectifs démographiques qui regroupent la « clientèle-cible » d'une politique familiale.

TABLEAU 23

Évolution des cohortes d'âge de 1971 à 1986 dans la M.R.C.
de l'Assomption (Région Laurentides-Lanaudière)

--

	0	4	5	9	10	14	15	19	20	24	25	29	30	34	35	39	40	44	45	49	50	54	55	59	60	64	65	69	65 et +	Total	
1971 (1)	3615	5315	5735	3375	3610	3265	2875	3010	2715	1985	1470	1225	965	ND	1910	41030															
1976 (1)	4450	4835	5890	5825	4100	4690	5010	3810	3165	2830	2120	1550	1255	ND	2550	54130															
1981 (1)	6010	5505	5490	6095	5545	6110	6995	6175	4085	3300	2955	2100	1525	ND	3275	65140															
1986 (2)	5965	6680	5775	5280	5495	6945	7715	7380	6225	4060	3300	2855	2060	1465	3925	73665															
Taux de variation			71-76		33,7	10,8	1,5	21,4	29,9	53,4	32,5	5,1	4,2	6,8	5,4																
des groupes d'âge			71-81		51,8	14,6	-3,3	81,0	93,7	89,1	42,0	9,6	8,8	5,8	3,7																
(en %) entre 1971 et 1986			71-86		46,0	3,3	21,1	128,6	104,4	90,6	41,2	9,6	5,1	3,7	-0,3																



158_tab_23.xls

Cliquer deux fois sur l'icône du fichier pour accéder au tableau 23
réalisé avec Microsoft Excel 2001

Sources:

(1) Service des indicateurs sociaux MSSS.

Données inédites extraites du système J36, prosuites au mois de janvier 1986 (3).

(2) Service des études opérationnelles, MSSS « la population du Québec selon le recensement canadien de 1986 par groupe d'âge quinquennal et par sexe selon les territoires de CLSC, DSC et RSS » avril 1986 (données extraites du système J36) (3).

(3) Statistique Canada, recensement de 1971, 1976, 1981 et 1986.

Mais restons dans le sujet, et tentons d'anticiper ce qui se produirait dans une telle éventualité. À cet égard, il ne faut pas perdre de vue que Laurentides-Lanaudière et Montérégie regroupent actuellement, toutes proportions gardées, les populations les mieux nanties du Québec, selon l'importance relative du nombre de contribuables potentiels et réels qu'on y retrouve (réf. le rapport emploi-population). Ainsi le fait d'avoir l'impression de payer actuellement les services aux autres régions du Québec, pourrait-il contribuer à faire naître, plus tard, le phantasme que le reste du Québec est en dette envers ces régions, lorsque le besoin se fera sentir, c'est-à-dire lorsque les actuels contribuables accéderont massivement à la retraite.

Mais comme la progression démographique générée par le déséquilibre des emplois entre Montréal et le reste du Québec prive systématiquement le reste du Québec de ses éventuels payeurs de taxes et de sa richesse, alors il faut s'attendre à ce que les futurs appels à l'aide en provenance du sud-ouest du Québec ne reçoivent pas d'écho. D'où l'interprétation selon laquelle la désintégration démographique des régions du Québec est un cadeau de Grec pour les populations des zones de banlieue autant que pour celles des centres-villes.

Il n'y aura plus alors qu'une seule solution pour sortir de l'impasse: privatiser le système de santé (on dira alors «sacrifier les acquis»), et ceci dans une situation où la richesse humaine des régions périphériques aura déjà fui à la remorque de leur richesse monétaire. En clair, dans une situation parmi les plus défavorables pour la mise sur pied des entreprises privées dédiées à la production et à la vente de biens et services. Dans ce contexte, les régions périphériques (entre autres) seront abandonnées à leur sort, après avoir été systématiquement siphonnées de leur solvabilité.

8.4 Solution radicale au problème de la désintégration des régions périphériques

Sous les pressions provenant de divers milieux, les trois paliers de gouvernement ont souscrit à des dépenses gouvernementales qui se chiffrent en centaines de millions de dollars pour s'attaquer à la «pauvreté» qui sévit dans une petite section de la métropole, située au sud-ouest de l'île de Montréal [25] *. Et ceci en sus de « l'aide » humaine et financière que les régions périphériques sacrifient depuis 1971 à la croissance de Montréal. Devant cet événement, on se plait à rêver du caractère incongru d'une demande comparable formulée dans le contexte actuel, visant à s'attaquer à la pauvreté dans les municipalités de Saint-Ludger-de-Milot (Saguenay-Lac-Saint-Jean), de l'Isle-Verte (Témiscouata), de Bras d'Apic (Beauce-Appalaches), de Ripon (Outaouais), de Saint-François-Xavier-des-Hauteurs (Bas-Saint-Laurent), de Weedon (Estrie), de Belcombe (Abitibi), de SanMaur (Haut-Saint-Maurice), des Grandes-Bergeronnes (Haute-Côte-Nord). Tous des noms aux consonances inconnues de la majorité des Québécois, sauf de ceux qui en proviennent ou qui y demeurent, ou presque.

Mais cette incongruité n'est rien comparativement à celle qui consisterait à réclamer une redistribution des ressources financières de la santé vers les municipalités du Québec, pour enrayer le processus de désintégration des régions qu'elles subdivisent.

Or, dans le contexte qui prévaut actuellement, plusieurs régions du Québec - et la nôtre en particulier - ne disposent plus des délais suffisants pour attendre de l'extérieur l'assurance que ce qui doit être fait pour assurer leur pérennité, sera

* [25] Au cours du mois de mai 1990, les journaux annonçaient le versement d'importantes subventions pour la revitalisation et la lutte contre la pauvreté sévissant au sein de la population du centre-ville de Montréal, impliquant les trois principaux paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal. Voir à ce sujet et, entre autres, les éditions du quotidien *Le Devoir* du 1er et du 30 mai 1990.

effectivement fait. D'ailleurs, quel poids politique le reste du Québec fait-il devant le Grand-Montréal? Réponse. 43 % à peine. Et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean? 4% (un dixième du reste du Québec pris comme ensemble). Selon notre entendement, ces pourcentages reflètent le nombre de chances qui existent pour que la population du Grand-Montréal finisse par comprendre un jour (qui n'est pas demain) que la croissance de Montréal a virtuellement réduit le Québec à Montréal, excluant quelques avant-postes tels Québec, Chicoutimi, Trois-Rivières, Sherbrooke ou Hull, et quelques sous-avant-postes comme Roberval, Rimouski ou Sept-Îles...

Qu'une déconcentration des ressources publiques (dans une très large mesure regroupées à Montréal) constitue, selon toute vraisemblance, l'unique moyen disponible pour enrayer le processus de la désintégration. Autant les effets déjà en cours dans les régions périphériques que les autres effets anticipés dans les régions de banlieue.

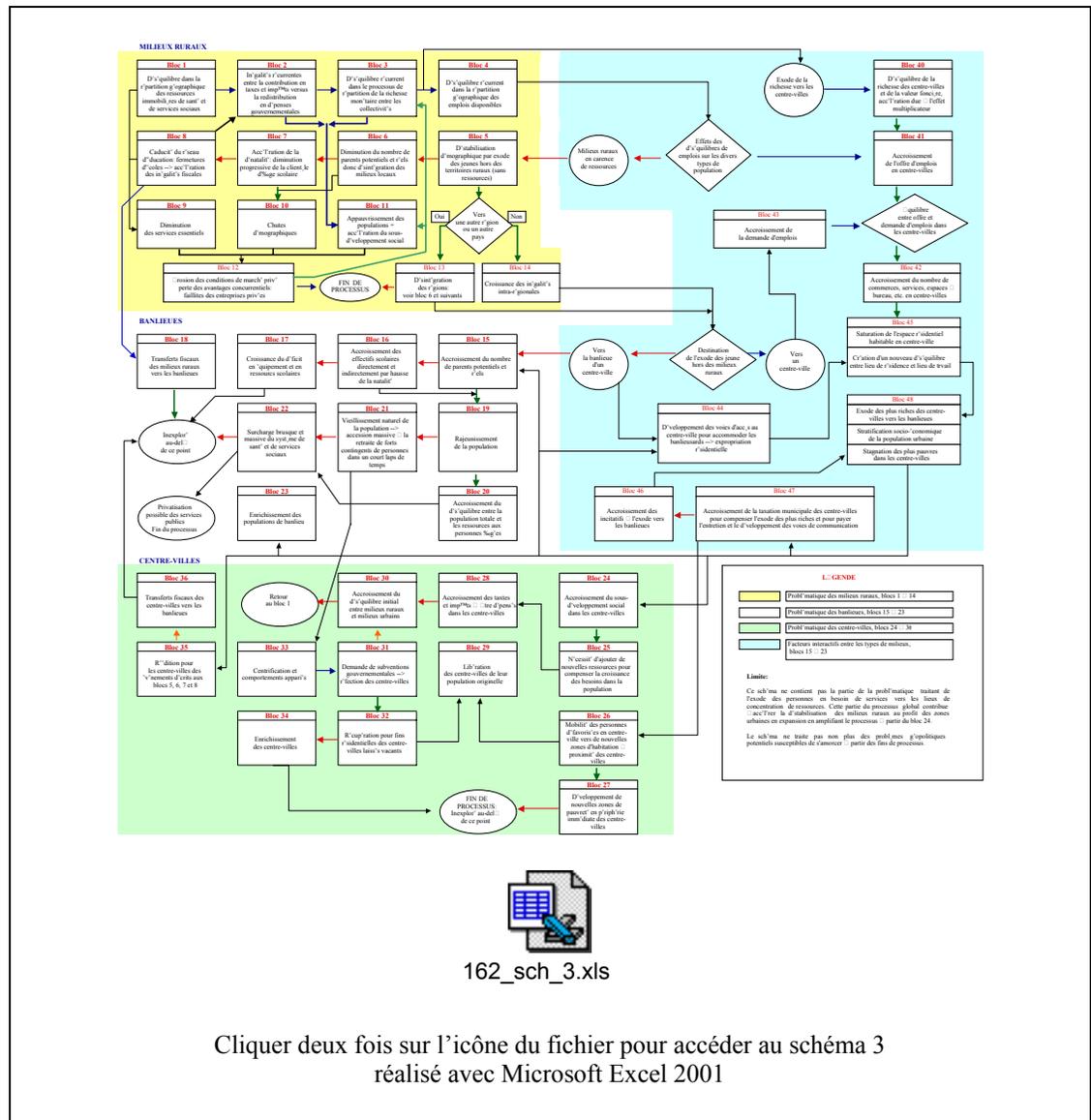
Par ailleurs, et contrairement à ce qu'on tente de nous faire croire et admettre, force est de constater aujourd'hui que la croissance du Grand-Montréal au cours des 20 dernières années a nui au reste du Québec infiniment plus qu'elle ne l'a aidé. En effet, la croissance des emplois qu'ont connue la plupart des régions du Québec a été payée de leur capacité de durer en tant que populations locales et régionales. Il n'y reste plus suffisamment de jeunes pour en assurer la reproduction naturelle. Le déséquilibre des emplois disponibles, en faveur des régions situées au sud-ouest du Québec, les privent désormais de toutes les chances pour que le train des migrations interrégionales soit un jour changé d'aiguillage en leur faveur. Enfin, les effets de ces effets, déjà inscrits dans le cours normal des événements, promettent une accélération du processus de la désintégration (dans le contexte des règles administratives qui guident actuellement la redistribution des fonds publics entre les populations). Conclusion: Avons-nous encore intérêt, dans ce contexte, à partager le même Québec que celui que nous partageons avec le Grand-Montréal? N'aurions-nous pas plutôt tout intérêt à nous redéfinir collectivement et de façon indépendante, de nouvelles règles de partage et d'entraide qui tiennent compte de notre écologie, de notre écoumène et de nos aspirations, lesquelles n'ont plus rien de commun - selon nos perceptions - avec celles qui caractérisent la population du Grand-Montréal?

Des règles davantage orientées vers le « un pour tous » que vers le « tous pour un » ?

8.5 Tableau synoptique du processus de la désintégration

Et pour ceux qui veulent vérifier graphiquement comment tout cela s'articule, le tableau synoptique suivant décrit l'enchaînement du processus dans les milieux ruraux, dans les banlieues et les centres-villes.

Schéma 3
Processus de la désintégration



162_sch_3.xls

Cliquer deux fois sur l'icône du fichier pour accéder au schéma 3
réalisé avec Microsoft Excel 2001

Légende :

Problématique des milieux ruraux, blocs 1 à 14

Problématique des banlieues, blocs 15 à 23

Problématique des centre-villes, blocs 24 à 36

Facteurs interactifs entre les types de milieux, blocs 40 à 48.

Limite :

Ce schéma ne contient pas la partie de la problématique traitant de l'exode des personnes en besoin de services vers les lieux de concentration de ressources. Cette partie du processus global contribue à accélérer la déstabilisation des milieux ruraux au profit des zones urbaines en expansion en amplifiant le processus à partir du bloc 24.

Ce schéma ne traite pas non plus des problèmes géopolitiques potentiels susceptibles de s'amorcer à partir des fins de processus.